

Revue du Nouvel-Ontario

REVUE DU
NOUVEL-
ONTARIO

L'Ontario français et les universités bilingues (1960-2015)

Serge Dupuis, Alyssa Jutras-Stewart et Renée Stutt

Numéro 40, 2015

Éducation de langue française en Ontario : états des lieux et avenir

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1032585ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1032585ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (imprimé)

1918-7505 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dupuis, S., Jutras-Stewart, A. & Stutt, R. (2015). L'Ontario français et les universités bilingues (1960-2015). *Revue du Nouvel-Ontario*, (40), 13–104. <https://doi.org/10.7202/1032585ar>

Tous droits réservés © Institut franco-ontarien, 2015

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'Ontario français et les universités bilingues (1960-2015)

SERGE DUPUIS
Université Laval

ALYSSA JUTRAS-STEWART
Université Laurentienne

RENÉE STUTT
Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario

Drôle de création, ces universités bilingues de l'Ontario. Elles sont uniques au Canada, puisque les autres communautés de langue officielle en situation minoritaire ont des facultés, des collèges universitaires ou des universités autonomes. À l'échelle mondiale, elles sont rares (Université de Fribourg, Université chrétienne bilingue du Congo, etc.). Malgré la création de conseils scolaires et de collèges communautaires franco-ontariens pendant la décennie 1990, les universités laïques bilingues de l'Ontario, toutes fondées entre 1960 et 1966, continuent d'avoir pignon sur rue un demi-siècle plus tard pour des raisons géographiques, financières et idéologiques, entre autres.

L'Université d'Ottawa, l'Université Saint-Paul, l'Université Laurentienne, l'Université de Sudbury, le Collège de Hearst et le Collège universitaire Glendon ont tous émergé au cours de la décennie où l'Ontario a permis aux écoles primaires bilingues de devenir des écoles de langue

française (1963) et autorisé les commissions scolaires publiques à percevoir des impôts pour ouvrir des écoles secondaires de langue française (1968). Autrement dit, lorsque le gouvernement ontarien a décidé de créer une université à Sudbury en 1959, il n'attribuait toujours de légitimité qu'aux établissements d'éducation bilingues. Une décennie plus tard, la question se serait peut-être posée différemment, mais le sort des Franco-Ontariens a été scellé pendant la mise sur pied, entre 1955 et 1970, du réseau universitaire contemporain¹. Plus tard, d'autres institutions postsecondaires bilingues de taille moindre ont été incorporées dans le giron des universités de langue anglaise. Le Centre de recherches en éducation franco-ontarienne (1976) s'est intégré à l'Université de Toronto en 1997, le Collège d'Alfred (1981) s'est fédéré à l'Université de Guelph en 1997 et le Collège dominicain (1900) s'est affilié à l'Université Carleton en 2012.

Il va sans dire que les universités bilingues ont beaucoup fait réagir la collectivité franco-ontarienne. Cet article s'inspire des nombreuses études existantes afin d'illustrer les relations qu'ont entretenues les Franco-Ontariens avec les universités bilingues de 1960 à nos jours. Il a pour objectif de présenter un portrait de l'évolution des succès et des défis du bilinguisme institutionnel (et surtout des programmes et des services en français) dans leurs expressions très distinctes à Ottawa, à Sudbury, à Toronto et à Hearst. Puisqu'il s'agit d'une synthèse d'études existantes, le portrait final apparaîtra fondamentalement inégal. Seules les universités d'Ottawa et Laurentienne se sont dotées de véritables histoires institutionnelles, tandis que les rapports de fonctionnaires et les études scientifiques ont

¹ Glen A. Jones (dir.), *Higher Education in Canada: Different Systems, Different Perspectives*, New York, Garland Publishing, 1997, p. 142-144.

souvent porté sur des aspects pointus au sein d'un seul établissement pendant une période restreinte. Plus encore, il existe peu de recherche fondamentale sur l'expérience historique vécue par les professeurs, les administrateurs et les étudiants francophones. Cet article propose, avant tout, une mise en contexte pertinente dans le cadre des discussions actuelles entourant l'avenir de la formation universitaire en Ontario français.

Si l'on peut se permettre un constat global, c'est bien que l'élargissement progressif de l'éventail de programmes universitaires en français a favorisé l'accès des Franco-Ontariens à l'université et, par conséquent, à une carrière professionnelle. Toutefois, le déclin du poids relatif de la population francophone à l'Université d'Ottawa et à l'Université Laurentienne semble aussi avoir marginalisé la présence du français dans l'espace public et privé et, par ricochet, celle de la collectivité franco-ontarienne en leur sein. Confronté à un portrait incomplet, une certaine prudence s'impose toutefois. Des recherches ultérieures permettraient sans doute de nuancer cette interprétation.

Notre examen comporte six parties, organisées chronologiquement en considérant les partis politiques qui ont occupé la législature ontarienne, et explique l'évolution du bilinguisme universitaire. En premier lieu, nous aborderons les origines des universités bilingues, pour ensuite expliquer l'instauration du modèle du bilinguisme institutionnel (1960-1970), son évolution sous le premier ministre William (Bill) Davis (1971-1984), sa consolidation pendant les règnes de David Peterson et Robert (Bob) Rae (1985-1994), sa stagnation pendant la « révolution du bon sens » de Michael (Mike) Harris (1995-2003), et, pour terminer, sa fragilisation sous les libéraux de Dalton McGuinty et Kathleen Wynne (depuis 2004).

1. Aux origines des programmes universitaires en français

Entre 1840 et 1930, la natalité élevée, la saturation des terres agricoles et le manque de travail au Québec entraînent le départ du tiers des Canadiens français vers les usines, les terres, les mines et les chantiers de la Nouvelle-Angleterre, de l'Ontario et de l'Ouest canadien². Cette migration de masse amène l'élite cléricale et professionnelle à imaginer un projet national paraétatique, qui aspire à rassembler les âmes dispersées autour de l'Église dans un réseau institutionnel. De nouvelles localités voient le jour hors Québec, prolongeant ainsi l'espace canadien-français, grâce aux paroisses, aux écoles, aux hôpitaux et aux associations établies pour la population d'origine française et catholique. Au début du 20^e siècle, ces migrants deviennent assez nombreux pour constituer des majorités dans les comtés de Prescott et de Russell de l'Est ontarien, mais aussi dans les districts de Nipissing, de Temiskaming et de Cochrane dans le Nord-Est. La population franco-ontarienne, qui ne compte que 14 000 âmes en 1842, se chiffre à 248 000 en 1921³. Cette croissance spectaculaire amène la majorité anglo-protestante à exiger l'enseignement de l'anglais dans toutes les écoles de la province dès 1885 et à interdire l'enseignement en français entre 1912 et 1927. Cette hostilité provoque une prise de conscience chez les Canadiens français de l'Ontario et suscite l'émergence d'organismes, dont l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO), voués à la défense de l'instruction en français. L'école devient ainsi le foyer

² Michel Bock et Gaétan Gervais, *L'Ontario français des Pays-d'en-Haut à nos jours*, Ottawa, CFORP, 2004, p. 99-105.

³ Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1998, p. 86.

principal pour la sauvegarde de l'identité et de la reproduction culturelle, en suppléant aux « carences des lieux de la socialisation première, comme la famille, le voisinage, le village, [et] la communauté⁴ », rappelle Joseph Yvon Thériault.

Les Canadiens français établissent des centaines d'écoles primaires séparées, mais aussi quelques dizaines de collèges catholiques. Fondés par les Jésuites, les Oblats et les Sœurs grises, entre autres, ces collèges offrent principalement des formations au palier secondaire, mais quelques-uns offrent aussi des baccalauréats en lettres afin de former localement une élite professionnelle d'enseignantes, d'infirmières, d'avocats et de médecins. La pérennité de ces collèges dépend toutefois de la volonté des ordres religieux qui les animent. Ainsi, le Collège de l'Assomption (français) qu'ouvrent les Jésuites à Sandwich en 1857 devient un collège de langue anglaise lorsque sa direction est transférée aux Basiliens en 1870⁵. Quelques années auparavant, en 1848, M^{gr} Joseph-Bruno Guigues avait fondé le Collège Saint-Joseph à Bytown, lequel sera renommé Collège de Bytown avant de devenir, en 1866, l'Université d'Ottawa (UO). Malgré sa nouvelle dénomination, l'UO maintiendra la présence d'un collège classique, offrant un enseignement secondaire en plus d'une formation universitaire jusqu'aux années 1960. Au début, les Oblats y enseignent en anglais le matin et en français l'après-midi aux étudiants d'origine canadienne-française et irlandaise, faute de moyens financiers pour

⁴ Joseph Yvon Thériault, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2007, p. 193.

⁵ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités bilingues (1960-1992) », *Éducation et francophonie*, vol. 20, n° 3, 1992, p. 35.

offrir une instruction parallèle dans les deux langues⁶. Pourtant, cherchant d'abord à dispenser une formation chrétienne, mais aussi à apaiser les Irlandais qui craignent la « francisation » de l'Ontario, les Oblats suspendent l'enseignement en français dès 1874. L'abrogation de cette mesure en 1898 contribuera à franciser les effectifs de l'UO, au point de compter 297 étudiants de langue française et seulement 25 étudiants de langue anglaise en 1915⁷. Assurée que le Règlement 17 sera bientôt suspendu, l'UO a même l'audace d'ouvrir la première école normale française de la province en 1923. Au fil des ans, l'établissement développe quelques nouvelles formations en français, dont le droit canon en 1929 et la traduction en 1936, et fonde de nombreuses facultés – médecine en 1945, sciences appliquées en 1947, sciences pures en 1949, droit en 1955, et sciences sociales en 1964⁸. C'est ainsi que l'UO devient rapidement la « seule véritable institution universitaire de l'Ontario français⁹ », d'après Gaétan Gervais. Plus encore, malgré son statut privé et confessionnel, l'UO prend de plus en plus l'allure d'une université ordinaire, ses effectifs et ses programmes scientifiques et professionnels se multipliant pendant la décennie 1950. Elle reçoit des premières subventions publiques de Toronto en 1947 et d'Ottawa en 1952¹⁰, mais elle cumule quand même des déficits, que les souscriptions du diocèse d'Ottawa ne parviennent plus à éponger. La laïcisation se révèle ainsi une fin inévitable.

⁶ Gaétan Gervais, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 14-32.

⁷ Michel Prévost, *L'Université d'Ottawa depuis 1848*, Ottawa, Université d'Ottawa, 2008, p. 41-42.

⁸ *Cum apostolica sedes. Centenaire de la Charte pontificale 1889-1989*, Ottawa, Université Saint-Paul, 1989, p. 53.

⁹ Gaétan Gervais, « L'enseignement supérieur... », *op. cit.*, p. 37.

¹⁰ *Cum apostolica sedes...*, *op. cit.*, p. 54-55.

À Sudbury, ce sont les Jésuites qui ont fondé le Collège du Sacré-Cœur (CSC) et admis une première cohorte de 94 garçons en 1913¹¹. Contraints par M^{gr} David Scollard à établir un collège bilingue (en 1913-1914, 20 étudiants sont canadiens-anglais), ils finissent par ne recruter que des enseignants de langue française et n'attirer que de jeunes canadiens-français, à un point tel qu'on n'y enseigne plus qu'en français dès 1915. Ils mettent aussi en place un baccalauréat en lettres l'année suivante¹². Avec ses formations, auxquelles s'ajoutent diverses activités parascolaires sportives et artistiques, le collège contribue à la formation d'une élite professionnelle canadienne-française pour le Nord-Est ontarien et le Nord-Ouest québécois. Les quelques centaines d'étudiants faisant déborder ses capacités d'accueil vers 1940, le CSC imagine d'affecter un jour le baccalauréat à une université éventuelle. Le projet obtient l'appui de l'ACFÉO et il est présenté à la législature ontarienne en 1943¹³. Les détails de l'initiative demeurent toutefois flous. On peut douter, par exemple, des appuis du député provincial et du maire de Sudbury, tous deux anglophones, s'ils avaient compris qu'on envisageait la création d'une université catholique de langue française. Les Jésuites peuvent initialement compter sur l'appui de l'opposition socialiste, qui détient alors la balance du pouvoir à la législature provinciale (*Queen's Park*), mais les électeurs accordent finalement une majorité aux progressistes-conservateurs, qui n'adhèrent pas au projet, en juin 1945. En 1957, les Jésuites

¹¹ Gaétan Gervais, « L'enseignement supérieur... », *op. cit.*, p. 39.

¹² Gaétan Gervais et Robert Toupin (dir.), *Les Jésuites en Ontario. Entretiens colligés et édités par Serge Dupuis et Jean Lalonde*, Sudbury, La Société historique du Nouvel-Ontario, 2014, p. 108-111.

¹³ *Ibid.*, p. 112; Gaétan Gervais, « L'enseignement supérieur... », *op. cit.*, p. 43.

décident de fonder l'Université de Sudbury (US) avec leurs propres fonds, dans l'espoir que le gouvernement acceptera de financer ses baccalauréats. L'année suivante, l'US se met même à dispenser des formations en anglais, toujours en vue de se placer dans les bonnes grâces de la province, mais l'interdiction de financer les universités religieuses est maintenue¹⁴. Accusant un déficit de 46 000 \$ en 1959 – les dépenses ayant augmenté au fur et à mesure qu'on remplaçait des clerics par des professeurs laïcs rémunérés et les inscriptions ayant stagné devant la volonté des *high schools* d'offrir de plus en plus de cours en français dans les humanités – l'US et le CSC ne voient plus d'avenir dans le secteur privé¹⁵. Pour continuer à offrir des baccalauréats d'inspiration catholique en français, les Jésuites doivent trouver un moyen de satisfaire aux exigences de la province pour décrocher, dans les plus brefs délais, un financement public. Ils ne se rendent pas encore compte à quel point ils vont devoir faire des compromis avec les représentants de l'Église unie et de l'Église anglicane, qui souhaitent, eux aussi, offrir à Sudbury des baccalauréats financés par l'État. Les Jésuites croient que l'US, la seule dans la région à l'époque, pourrait constituer l'entité fédérative, à laquelle se rattacheraient de nouveaux collèges religieux anglophones (ce qui assurerait le bilinguisme de la nouvelle université laïque). Toutefois, dans un coup de théâtre de la dernière heure en février 1960, les deux groupes protestants menacent de rompre le pacte établi si les Jésuites n'acceptent

¹⁴ Lucien Pelletier, « Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 37, 2012, p. 35-48.

¹⁵ François-Olivier Dorais, « *L'Ontario français, c'est le nom d'un combat* ». Gaétan Gervais, *acteur et témoin d'une mutation référentielle (1944-2008)*, Ottawa, Université d'Ottawa, thèse de maîtrise (histoire), 2013, p. 50; Gaétan Gervais et Robert Toupin, *op. cit.*, p. 114.

pas de transformer leur université en un collège assujéti à une fédération laïque, au même titre que leurs collègues toujours inexistant à ce moment-là. Quelques semaines plus tard, onze Jésuites contre dix (et deux abstentions) acceptent de créer l'Université Laurentienne qui aura la mission d'offrir des services bilingues, mais non l'obligation d'offrir un seuil minimal de cours en français¹⁶.

Au tournant des années 1960, l'enseignement universitaire en français en Ontario est donc en crise. Par ailleurs, son succès n'est pas éclatant, car seul 3 % des Franco-Ontariens sont détenteurs d'un diplôme universitaire; toutefois les *baby-boomers* sont plus nombreux que leurs parents à vouloir une formation postsecondaire¹⁷. En 1963, le gouvernement de John Robarts déclare qu'il souhaite rendre l'université accessible à toute personne détenant les compétences requises, mais insiste pour que les 101 millions de dollars promis soient distribués à des universités laïques, auxquelles peuvent s'associer des collèges universitaires religieux¹⁸. Si les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Québec établissent à l'époque des universités publiques, soit l'Université de Moncton en 1963 et le réseau des universités du Québec en 1968, qui visent à favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'Acadiens et de Québécois à l'université¹⁹, les Franco-Ontariens doivent composer avec une directive globale de *Queen's Park*, qui permet aux collèges religieux de s'affilier à de nouvelles universités laïques, dont le nombre croît de trois à quinze. Ainsi, trois collèges catholiques

¹⁶ Lucien Pelletier, *op. cit.*, p. 53.

¹⁷ Michel Bock et Gaétan Gervais, *op. cit.*, p. 180, 183.

¹⁸ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 30, 36.

¹⁹ Anne Gilbert et Nicole Richer, *La transition vers nos établissements d'enseignement en Ontario français*, Toronto, CEFO, juin 1996.

bilingues ou français (Université de Sudbury, 1960; Collège de Hearst, 1963; Université Saint-Paul, 1965) se transforment en universités religieuses affiliées à deux nouvelles universités laïques et bilingues. Le modèle ottavien de bilinguisme institutionnel intégral (sans structure distincte pour les deux troncs linguistiques) est donc exporté à Sudbury et le sera plus tard à Toronto. Toutefois, si l'UO préservera longtemps l'habitude de fonctionner principalement en français, les établissements sudburois et torontois travailleront surtout en anglais, ce qui entraînera décidément un rapport plus problématique entre les communautés francophones et les universités bilingues de ces deux localités.

2. Instauration du bilinguisme institutionnel (1960-1970)

L'intervention de la province auprès des universités s'intensifie encore en 1967 lorsque le financement discrétionnaire est remplacé par le « *basic income unit* » (BIU), un mécanisme calculant le financement selon les inscriptions²⁰. Il va sans dire que l'adoption du BIU encourage les universités à recruter toujours plus d'étudiants. Mieux encore, les universités bilingues bénéficient dès lors d'un fonds de compensation de 1,7 millions de dollars pour des programmes en français, une forme de reconnaissance du coût supplémentaire qu'occasionne la traduction des documents, le dédoublement de la programmation et les inscriptions plus faibles. Si les porte-parole franco-ontariens cessent de se réclamer du bilinguisme dans le domaine scolaire, rappelle Gratiem Allaire, les administrateurs des universités bilingues conti-

²⁰ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 33, 37-38.

nuent de le mobiliser comme idéal pour convaincre Toronto de développer les programmes universitaires en français²¹.

Selon sa loi fondatrice de 1965, la nouvelle Université d'Ottawa a le mandat de « favoriser le développement du bilinguisme et du biculturalisme », mais aussi de « préserver et [de] développer la culture française en Ontario²² ». En principe, les étudiants franco-ontariens sont censés pouvoir poursuivre leurs études en français, tout en améliorant leur connaissance de l'anglais, tandis que les étudiants québécois sont censés y trouver un moyen d'apprendre l'anglais, tout en rencontrant la « solitude » canadienne-anglaise. Enfin, les étudiants de langue anglaise pourraient y apprendre le français. Entre 1960 et 1970, le nombre d'étudiants canadiens-français à l'UO grimpe de 1 600 à 4 700 et ceux-ci maintiennent leur légère majorité (57 % de l'effectif total pendant ces deux années), mais leur poids réel oscille plutôt entre le sommet de 64 % en 1958 et le creux de 51 % en 1968²³. Lorsque le chercheur Louis Painchaud est dépêché par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, à l'automne 1965, pour y étudier la toute nouvelle structure laïque, il constate qu'une majorité (60 %) du personnel est de langue française, que l'administration privilégie le français dans ses communications internes et que ses écrits officiels sont tous publiés dans les deux langues²⁴. Pendant cette période, l'UO atteint peut-être ce que le recteur oblat, Roger Guindon, appel-

²¹ Gratien Allaire, « Unilinguisme, bilinguisme et institution universitaire dans la francophonie des années 1960 », *Francophonies d'Amérique*, n° 14, 2002, p. 107-108.

²² *Loi de l'Université d'Ottawa*, 1965, *ibid.*, p. 106-107.

²³ Gratien Allaire, *op. cit.*, p. 109.

²⁴ Louis Painchaud, *Le bilinguisme à l'université : description du bilinguisme et du biculturalisme de l'Université d'Ottawa, de l'Univer-*

lera plus tard une « coexistence équitable²⁵ ». Si les 159 professeurs francophones (39 % du corps professoral) sont presque tous bilingues, plus du tiers des professeurs anglophones peuvent comprendre le français à l'oral, une proportion élevée pour l'époque²⁶. En revanche, on n'enseigne qu'en anglais dans les disciplines scientifiques. Par ailleurs, le bilinguisme ne semble intéresser qu'une faible proportion d'étudiants (la moitié des Canadiens français et le cinquième des Canadiens anglais²⁷). Cette donnée, révélée en 1968 dans l'étude de Painchaud, a peut-être amené le Groupe de travail sur le bilinguisme du Sénat de l'UO à identifier, l'année suivante, le bilinguisme individuel comme un fondement du bilinguisme institutionnel. Passant de la parole aux actes, le Groupe exige que les étudiants canadiens-anglais apprennent le français et participent également « aux deux cultures française et anglaise²⁸ » dès la rentrée en 1970. À première vue, l'avenir du bilinguisme universitaire ottavien paraît prometteur.

À Sudbury, pourtant, le rassemblement en une administration commune de Jésuites franco-catholiques avec des laïcs et des clercs anglo-protestants donne bien l'allure d'un mariage de raison. La loi fondatrice de l'UL en 1960 décrit l'établissement comme une institution non confessionnelle bilingue ayant le pouvoir d'établir et de maintenir, en français, en anglais ou dans les deux langues,

sité Laurentienne et du Collège militaire royal de Saint-Jean, Montréal, La Librairie Beauchemin, 1968, p. 11.

²⁵ Roger Guindon, *Coexistence équitable. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 4 : depuis 1965*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, 188 p.

²⁶ Gratien Allaire, *op. cit.*, p. 109; Louis Painchaud, *op. cit.*, p. 25, 33.

²⁷ Louis Painchaud, *ibid.*, p. 49.

²⁸ Groupe de travail sur le bilinguisme, 1969, dans Gratien Allaire, *op. cit.*, p. 110.

des facultés, des écoles, des instituts et des départements, selon la volonté du Conseil des gouverneurs²⁹. Certes, dès 1960, la Laurentienne offre des programmes universitaires en français subventionnés par la province et il va peut-être de soi qu'on y offre beaucoup moins de cours en français, étant donné le faible nombre de diplômés des collèges canadiens-français et des *high schools* bilingues. Il faut aussi prendre en compte l'éloignement du Moyen-Nord ontarien vis-à-vis les bassins plus peuplés de recrutement des vallées laurentiennes et ottaviennes³⁰. Les sciences pures et les cours donnés par les écoles professionnelles sont enseignés exclusivement en anglais, mais certaines disciplines dans les humanités sont enseignées dans les deux langues. Grâce à l'ouverture de l'École normale de Sudbury en 1963, la formation des futurs enseignants s'ajoute à la liste des programmes offerts entièrement en français à l'UL³¹. À l'hiver 1966, elle offre le quart de ses 132 cours dans cette langue³². Pourtant, dès la fondation de la fédération laurentienne, à l'inverse de son homologue ottavien, le recteur jésuite Émile Bouvier évoque des craintes que « la coexistence », dans un contexte de « déséquilibre démographique et culturel », confronte les Franco-Ontariens au « péril de l'anglicisation » et retire à ce contingent une part de « son importance et [de] sa valeur³³ ». Comme à l'Université d'Ottawa, l'effectif

²⁹ Gratien Allaire, *ibid.*, p. 113; Louis Painchaud, *op. cit.*, p. 75.

³⁰ Guy Gaudreau, « Les années 1960 à 1971 : un optimisme démenti », dans Linda McGuire Ambrose et Robert Matthew Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 215, 217.

³¹ Pierre A. Riopel, « La fondation de l'École normale de Sudbury (1957-1963) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 33, 2008, p. 95-132; Gratien Allaire, *op. cit.*, p. 111.

³² Guy Gaudreau, *op. cit.*, p. 217.

³³ Émile Bouvier, *Relations*, mai 1960, dans Gratien Allaire, *op. cit.*, p. 112.

canadien-français de l'UL augmente pendant la décennie, passant de 95 en 1960 à 180 en 1967, mais sa parité avec l'effectif canadien-anglais (52 % en 1960) est perdue dès 1961 et chute à 14 % des 1 264 étudiants en 1967. Le modèle laurentien de bilinguisme institutionnel en désenchante plusieurs. Déjà en mai 1966, le recteur Stanley Mullins constate publiquement l'échec de la politique de bilinguisme de l'UL³⁴. Si le pacte laurentien suscite initialement des espoirs, le journal étudiant bilingue commence à faire paraître des éditions française et anglaise parallèles dès 1964³⁵. Les équipes se scinderont complètement en 1971.

Louis Painchaud fait également enquête à la Laurentienne pendant l'année universitaire 1965-1966. À la lecture de son rapport, le modèle sudburois de bilinguisme universitaire paraît plus sobre que le modèle ottavien. Il note qu'une majorité du personnel est bilingue et que la moitié est de langue maternelle française³⁶, mais constate que le bilinguisme y paraît davantage comme « une concession aux francophones ». Par ailleurs, le fardeau du bilinguisme repose presque exclusivement sur la minorité franco-ontarienne, surtout après que l'UL suspend, en 1967, l'exigence que les étudiants prennent des cours dans leur langue seconde durant leur première année³⁷. D'ailleurs, peu de professeurs, à l'extérieur du contingent de langue française, sont bilingues et le recteur Harold

³⁴ François-Olivier Dorais, *op. cit.*, p. 53; Guy Gaudreau, *op. cit.*, p. 221.

³⁵ Serge Dupuis, « La (contre-)culture étudiante du Nord ontarien et le *Lambda* de l'Université Laurentienne (1960-1971) », dans Amélie Bourbeau (dir.), *Engagement et contestation : la jeunesse franco-ontarienne (1960-1993)*, Sudbury, La Société historique du Nouvel-Ontario, 2010, p. 11, 35.

³⁶ Louis Painchaud, *op. cit.*, p. 83-84.

³⁷ Serge Dupuis, *op. cit.*, p. 37.

Bennett n'y voit pas un problème. Pendant ces années, une assemblée de professeurs et d'étudiants réclame l'augmentation du nombre de programmes professionnels en français, l'établissement d'un *quota* d'étudiants de langue française correspondant au tiers des effectifs et la création d'un poste d'ombudsman : leurs propositions demeureront lettre morte³⁸. Selon Painchaud, alors que l'UL n'a que cinq ans, l'élite canadienne-française du milieu n'y perçoit tout simplement pas « un milieu culturel favorable à son épanouissement³⁹ ». Ce bilan est peut-être trop négatif, mais il rappelle la difficulté d'instaurer un bilinguisme et un biculturalisme, à l'extérieur des cours et des activités tenues en français, dans un environnement où les gens bilingues sont minoritaires. L'enquêteur a même suggéré que « la parité des deux langues et [...] des deux groupes⁴⁰ » était peut-être tout simplement impossible à atteindre à l'intérieur d'une université. Painchaud conclut toutefois son rapport de manière optimiste en recommandant que des organes décisionnels soient constitués pour développer le bilinguisme et le biculturalisme, mais aussi pour offrir des réparations en cas d'abus. À son avis, l'ensemble du personnel et des étudiants aurait minimalement besoin de développer « la capacité de comprendre la langue seconde⁴¹ » à l'oral et à l'écrit. Outre l'idée de créer un poste d'ombudsman, qui attendra un demi-siècle avant d'être institué, les établissements ottavien et sudburois mettront en place des mécanismes pour favoriser la promotion de la culture franco-ontarienne pendant la décennie subséquente.

³⁸ Guy Gaudreau, *op. cit.*, p. 223.

³⁹ Louis Painchaud, *op. cit.*, p. 108.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 215.

⁴¹ *Ibid.*, p. 220.

Un an après l'enquête de Louis Painchaud, un troisième modèle de bilinguisme universitaire voit le jour. Imaginé comme un *college* américain affilié à l'Université York, le Collège universitaire Glendon (CUG) devait s'en tenir à la formation d'une cohorte exceptionnelle de fonctionnaires et de diplomates. Lorsqu'on approche le diplomate Escott Reid pour en être le « principal » (ou recteur) fondateur, il insiste pour que ses futurs étudiants y développent aussi « l'habileté » de pouvoir travailler en français. Cette idée lui sera pourtant une source importante d'ennuis. Il essuie une première défaite lorsque le Sénat de l'Université York rejette sa proposition de curriculum, qui aurait mis l'accent sur l'apprentissage du français pendant les deux premières années du baccalauréat⁴². Reid réussit à imposer le bilinguisme comme prérequis à l'obtention du diplôme, mais ce critère constituera un important obstacle au recrutement. Six étudiants sur dix initialement recrutés par Glendon s'inscrivent au campus principal de York avant la fin de leur deuxième année d'études, peu d'étudiants montrent un intérêt pour l'apprentissage du français et aucun professeur du Québec n'est recruté. Pire encore, le nombre d'étudiants canadiens-français, sur lesquels repose principalement l'immersion des étudiants canadiens-anglais, n'est que de 18 (dont 11 Franco-Ontariens) sur 340 étudiants en 1969⁴³. Après le refus du gouvernement fédéral de financer la programmation du CUG, confiera-t-il dans ses mémoires, Reid vient à croire à l'impossibilité de rapprocher les deux solitudes du Canada. Son départ pour la retraite à l'été 1969 fournit à un groupe d'étudiants et d'administrateurs l'occasion d'abolir le prérequis qui

⁴² Escott Reid, *Radical Mandarin: The Memoirs of Escott Reid*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, p. 341-345.

⁴³ *Ibid.*, p. 344, 350, 357-358.

obligeait les étudiants à prendre un cours sur cinq en français. On inaugure ainsi un tronc unilingue anglais, parallèle au tronc bilingue (optionnel), à partir de 1971⁴⁴. À l'image d'une mesure semblable prise à la Laurentienne, Glendon abolit ce prérequis en vue de faciliter le recrutement. En revanche, l'exiguïté du campus lui permet de maintenir des affiches, des cours et des activités culturelles en français.

En voulant imaginer la « Confédération de demain » quelques années plus tôt, le gouvernement du premier ministre John Robarts avait demandé au professeur Roger Saint-Denis de présider le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, dont le rapport est publié en janvier 1969. Saint-Denis y souligne l'importance de l'Université d'Ottawa au développement culturel de l'Ontario français, mais fait part à *Queen's Park* des inquiétudes qu'éprouve déjà l'élite franco-ontarienne à l'égard des universités bilingues⁴⁵. Certes, il reconnaît la mobilité sociale qu'elles offrent aux Franco-Ontariens, mais constate que la gamme de programmes et de cours en français est très incomplète et que ce défi est particulièrement prononcé dans les disciplines scientifiques. Il note aussi la sous-représentation dramatique, voire l'absence des Franco-Ontariens parmi les cadres et les professeurs. En octobre 1969, 175 représentants d'écoles secondaires et de mouvements de jeunesse franco-ontariens convergent vers Ottawa, à l'invitation de la nouvelle Assemblée provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario

⁴⁴ James Trépanier et Robert Englebert, « The “Bilingual Incubator”: Student Attitudes Towards Bilingualism at Glendon College, 1966-1971 », *Historical Studies in Education*, vol. 26, n° 1, 2014, p. 31-34, 37-39.

⁴⁵ Roger Saint-Denis, *La Vie culturelle des Franco-Ontariens. Rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle*, Ottawa, Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, 1969, p. 154-161.

français (APMJOF), pour faire le point sur les universités bilingues. Les échanges ne mènent pas les jeunes à recommander la création d'une nouvelle université de langue française, mais plutôt la « francisation totale de l'Université d'Ottawa ». En fait, ils proposent la reconquête d'une institution qu'ils perçoivent comme étant la leur. On sonne le glas, en partie, parce que le recul démographique de la population de langue française de 64 % à 51 % en une décennie laisse entrevoir que l'élément français y deviendra minoritaire en bien peu de temps⁴⁶. Pour l'APMJOF, seule l'homogénéisation permettra à l'UO de répondre à la mission de sa loi fondatrice.

Une université doit non seulement permettre à l'étudiant canadien-français d'étudier dans sa langue mais, croyons-nous, de lui assurer un milieu culturel qui lui soit propre, un milieu favorable à son épanouissement culturel. [...] Il n'y a pas, à notre avis, que la salle de cours qui forme le milieu de travail; le campus, l'atmosphère et les activités en fait [*sic*] également partie. [...] La vocation de bilinguisme que doit refléter l'Université d'Ottawa est, en effet, celle d'assurer l'éducation post-secondaire française dans un milieu homogène français. C'est la vocation de bilinguisme dans une province anglophone⁴⁷.

Cette position ne rallie peut-être pas une majorité de Franco-Ontariens, mais elle est symptomatique de la remise en cause du bilinguisme institutionnel qui atteindra aussi l'élite franco-ontarienne d'Ottawa pendant la décennie suivante. Il est difficile de mesurer l'effet qu'a la

⁴⁶ Roger Guindon, *op. cit.*, p. 16-17.

⁴⁷ Jean-François Aubé et Paul-François Sylvestre, *Francisation totale de l'Université d'Ottawa. Mémoire présenté au groupe de travail sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa*, Ottawa, Assemblée provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français, février 1970, p. 7-8.

marginalisation de l'effectif de langue française à l'intérieur des campus universitaires bilingues de l'Ontario entre 1960 et 1970, mais, chose certaine, ce sont surtout les universités bilingues de Sudbury et de Toronto qui semblent décevoir la collectivité franco-ontarienne. Dans les semaines qui suivent l'assemblée d'octobre 1969, l'étudiant Donald Obonsawin rentre à Sudbury et publie, dans les pages du *Lambda*, un manifeste constatant l'échec du bilinguisme laurentien et favorisant la création d'une université de langue française⁴⁸. À Ottawa, la position des dirigeants de l'APMJOF en témoigne, on cherche plutôt à préserver et à développer un acquis. Cette première division au sein du leadership franco-ontarien sur la question universitaire se manifesterà à plusieurs reprises pendant les décennies subséquentes. Entretemps, les universités bilingues proposeront des remèdes concrets à certains de leurs maux dans les années 1970.

3. Remise en question sous William (Bill) Davis (1971-1984)

En février 1971, le premier ministre William (Bill) Davis arrive au pouvoir au moment où la prospérité des « Trente glorieuses » ralentit. Le pouvoir d'achat recule légèrement et le chômage augmente progressivement, ce qui entraîne une diminution des revenus que perçoit l'État et explique la stagnation du financement des universités. Pire encore, celles-ci éprouvent des difficultés à combler l'écart, étant donné que la croissance des inscriptions est moins élevée que prévu. On peut donc comprendre que ces défis limitent la capacité des universités à créer de nouveaux

⁴⁸ Gratien Allaire, *op. cit.*, p. 113; Serge Dupuis, *op. cit.*, p. 38.

programmes⁴⁹. En 1972, la Commission sur l'éducation postsecondaire en Ontario, dirigée par le professeur Edmund Wright, propose à *Queen's Park* d'augmenter la programmation en français dans les universités bilingues, mais s'abstient de mesurer l'efficacité du bilinguisme institutionnel et s'en tient à la nécessité pour les Franco-Ontariens d'être bilingues, ainsi qu'à la difficulté d'offrir une instruction universitaire à une population minoritaire dispersée.

À l'Université Laurentienne, l'administration reconnaît la légitimité de certaines critiques formulées à son égard par des professeurs et des étudiants, mais aussi celles des rapports Painchaud et Saint-Denis. À l'automne 1970, elle demande à J.G. Hagey, ancien recteur de l'Université de Waterloo, de lui proposer des solutions⁵⁰. Le Conseil des gouverneurs est toutefois atterré lorsqu'il apprend que Hagey leur propose la création, au sein de l'UL, d'un collège français, composé d'une administration et d'un espace physique autonomes. Le Conseil rejette la recommandation du revers de la main⁵¹. Craignant qu'un tel collège crée « un ghetto », le Conseil mandate, en avril 1971, le Comité conjoint du bilinguisme de lui proposer une intervention plus chirurgicale. Le Comité propose alors de mettre sur pied un programme de traduction et d'interprétation, dont les diplômés pourraient contribuer à l'apaisement des tensions linguistiques⁵². Deux ans plus tard, le Sénat constitue également un Comité consultatif

⁴⁹ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 33, 37.

⁵⁰ Guy Gaudreau, « Les années 1971 à 1984 : faire sa place », dans Linda McGuire Ambrose et Robert Matthew Bray (dir.), *op. cit.*, p. 229-246.

⁵¹ Guy Gaudreau, « Les années 1960 à 1971... », *op. cit.*, p. 227.

⁵² *Mémoire sur les besoins de l'Université Laurentienne pour qu'elle joue pleinement son rôle d'institution bilingue*, Sudbury, Comité conjoint

des affaires francophones (CAF)⁵³, qui reçoit le mandat de lui formuler des recommandations sur la manière de dépenser les 540 000 dollars que le gouvernement fédéral attribue annuellement à l'UL pour le bilinguisme⁵⁴. Essuyant une défaite dans ses efforts au plan administratif, la collectivité franco-ontarienne empruntera la voie de la culture pour s'autonomiser au sein de l'UL. L'émergence de subventions ponctuelles pour des projets culturels, simultanément à une importante prise de conscience culturelle chez les jeunes franco-ontariens, favorise un certain développement institutionnel parallèle. Des anciens de la Troupe laurentienne (1969) fondent le Théâtre du Nouvel-Ontario en 1971 et *Réaction*, un premier journal étudiant de langue française, voit le jour la même année. À l'hiver 1973, le congrès Franco-Parole est à l'origine de la première Nuit sur l'étang et de la maison d'édition Prise de parole. L'année suivante, 57 % des étudiants francophones votent pour la création d'une association étudiante autonome et leur départ de l'Association générale des étudiants (bilingue)⁵⁵. Le 25 septembre 1975, les étudiants et le chargé de cours Gaétan Gervais confectionnent et hissent pour la première fois le drapeau franco-ontarien. À l'automne 1976, des professeurs d'horizons variés fondent l'Institut franco-ontarien pour asseoir la crédibilité des études franco-ontariennes. D'ailleurs, plusieurs de leurs travaux dans le domaine paraîtront dans la *Revue du Nouvel-Ontario*, qu'ils lancent en 1978. Faute d'obtenir une structure administrative parallèle, la collectivité franco-ontarienne

du bilinguisme et du biculturalisme de l'Université Laurentienne, 1971, p. 56.

⁵³ François-Olivier Dorais, *op. cit.*, p. 185.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 230.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 231-232.

de la Laurentienne choisit visiblement de s'autonomiser, du moins en partie, par l'entremise d'organismes culturels.

Le projet de l'autonomie franco-ontarienne au plan administratif à l'UL connaît toutefois quelques succès. Progressivement, le CAF obtient de nouvelles responsabilités et commence à revoir et à élaborer des programmes en français. En 1978, il est remplacé par un Conseil de l'enseignement en français (CEF). Comme son prédécesseur, le CEF est un organe consultatif qui relève du Sénat. Cela dit, il détient une plus large autonomie dans sa capacité, en collaboration avec les corps professoral et étudiant, de proposer, de gérer et de promouvoir les cours et les programmes en français⁵⁶. Les défis aux plans de l'accès des Franco-Ontariens à l'université et de la programmation demeurent majeurs. En 1981, le pourcentage des étudiants francophones inscrits à l'UL s'élève à 18 % (un taux qui stagne depuis le milieu des années 1960) et aucun cours n'est offert en français dans les sciences pures. Corollairement, seul 10 % de son effectif global est inscrit à un programme en français. À l'automne 1983, le CEF fait toutefois une première intervention dans les études en gestion en lançant un programme de commerce en français. Il réussit aussi à assurer l'embauche d'une plus forte proportion de cadres francophones⁵⁷. Toutefois, l'administration rejette catégoriquement, une fois de plus, la recommandation de créer un Sénat parallèle pour gérer la pédagogie et les programmes de langue française. Sans occulter la part que joue le maigre financement pour les programmes universitaires en français, la dépendance des francophones à l'UL vis-à-vis d'un Sénat à forte majorité anglaise contribue à ralentir l'expansion

⁵⁶ *Ibid.*, p. 185.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 191, 195.

sion de ces programmes et également à maintenir dans un état de marginalité les corps étudiant et professoral de langue française.

Pour sa part, le Collège de Hearst, un collège classique offrant un enseignement secondaire et des baccalauréats, s'était affilié à l'Université de Sudbury en 1959 avant de joindre formellement la fédération de l'Université Laurentienne en 1963. Exception rare en province, le Collège a réussi à maintenir son statut unilingue français. Cinq ans plus tard, il transfère son enseignement secondaire à une nouvelle école secondaire publique. En 1972, il renonce à l'autorité épiscopale et à sa confessionnalité pour devenir le Collège universitaire de Hearst (CUH). Ce geste lui permet d'être financé par la province, au même titre que les autres universités, et de former un premier Conseil des gouverneurs⁵⁸. Le CUH réussit à former plusieurs enseignants, mais aussi des professeurs (Roger Bernard, Doric Germain) et des artistes (Daniel Poliquin, Louise Tanguay), qui contribuent à fonder la revue interdisciplinaire *Boréal* (1974-1978), le journal *Le Nord* (1976) et le Conseil des Arts de Hearst (1977)⁵⁹. Il participe ainsi au renouveau de la culture franco-ontarienne du Nord. En revanche, ses programmes se limitent à l'histoire, au français, à l'éducation, à l'administration des affaires et à la philosophie et le nombre de diplômés varie d'une cinquantaine (1976) à une dizaine (1984). Jusqu'en 1990, on enseignera aussi des cours d'été et de soir dans diverses localités, de Dubreuilville à New Liskeard, essentiellement en vue de permettre aux enseignants d'obtenir un baccalauréat à temps partiel.

⁵⁸ Andréanne Joly, *50 collations des grades à l'Université de Hearst*, Hearst, Université de Hearst, 2009, p. 7, 24.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 18-20, 25-26, 32-34, 46-47.

À l'Université Saint-Paul, on enseigne les derniers cours toujours offerts en latin en 1971 et on offre, à partir de 1974, des programmes complets en français⁶⁰. Le corps étudiant y demeure, pendant la décennie, majoritairement francophone. Par contre, l'autonomie administrative francophone connaît également quelques reculs pendant la période. À partir de 1970, le ministère des Collèges et Universités (MCU) exige que les écoles normales, jusque-là semi-autonomes, intègrent les structures de leur université d'attache. C'est ainsi que l'École normale de l'Université de Sudbury, toujours une université fédérée à majorité francophone, devient, en 1975, l'École des sciences de l'éducation lorsqu'elle est intégrée à la Laurentienne⁶¹. L'Université d'Ottawa fusionne, elle aussi, l'*Ottawa Teacher's College* et l'École normale d'Ottawa pour former une Faculté d'éducation (bilingue) où les effectifs francophones et anglophones, promet-on, seront paritaires⁶². Pour préserver le caractère historique de ce programme, on confie la direction de la formation des enseignants, l'évaluation des dossiers et la coordination des ressources pédagogiques à des francophones.

Une seconde enquête sur l'état des langues officielles à l'Université d'Ottawa est réalisée en 1971-1972, par Alain Massot, dans le cadre d'une thèse de maîtrise en sociologie. Il constate qu'au moment d'obtenir leur diplôme, certains étudiants anglophones ont appris le français et la plupart des francophones se sentent à l'aise en anglais. Toutefois, l'étude de Massot révèle des données particulièrement troublantes au sujet des Franco-Ontariens de la région d'Ottawa-Carleton, qui semblent perdre en français ce

⁶⁰ *Cum apostolica sedes...*, *op. cit.*, p. 66.

⁶¹ Guy Gaudreau, « Les années 1960 à 1971... », *op. cit.*, p. 14.

⁶² Roger Guindon, *op. cit.*, p. 14.

qu'ils gagnent en anglais à l'UO⁶³. L'analyse de son échantillon de 557 étudiants francophones – 306 Franco-Ontariens d'Ottawa-Carleton et 251 Québécois de Hull-Gatineau – souligne que les Franco-Ontariens, en étant déjà bilingues, sont poussés plus que les autres à adopter l'anglais comme principale langue de travail, d'études et de sociabilité. Massot avance même que 80 % des étudiants franco-ontariens subiraient une forme d'anglicisation pendant leur passage à l'UO et que 54 % d'entre eux y subiraient une forte ou très forte intégration à la langue de la majorité. L'acculturation serait pourtant faible ou très faible chez 69 % des étudiants franco-québécois⁶⁴. Il associe cette disparité au fait que seulement 6 % des étudiants franco-ontariens se sentent mal à l'aise en anglais, tandis que cette proportion s'élève à 22 % chez les étudiants québécois, mais il accorde peu d'importance à l'influence du milieu anglo-dominant à l'extérieur des murs de l'université. Les Franco-Ontariens passent en moyenne 30 % de leur vie sur le campus en anglais, tandis que ce taux ne s'élève qu'à 10 % chez les Québécois. Ainsi, « la frontière provinciale demeure », d'après Massot, « hautement significative vis-à-vis de l'assimilation des francophones⁶⁵ ». Si l'Université d'Ottawa permet « l'intégration et la participation sociale des étudiants francophones à l'activité économique » de la région, Massot conclut qu'elle accélère simultanément leur processus d'assimilation⁶⁶.

⁶³ Alain Massot, *Dimensions de l'assimilation des étudiants francophones à l'Université d'Ottawa*, Ottawa, Université d'Ottawa, thèse de maîtrise (sociologie), 1973, p. 139.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 72, 83, 85.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 122.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 136-137.

L'étude de Massot contient également des données précises sur la programmation en français de l'UO pendant l'année universitaire 1971-1972. Dans les programmes d'éducation et de droit civil, il n'y a que des étudiants francophones, étant donné que ces programmes sont offerts exclusivement en français. Pourtant, dans le secteur de la *common law*, le seul tronc utile aux futurs avocats franco-ontariens, aucun cours en français n'est offert⁶⁷. La proportion des étudiants francophones s'élève également à 90 % dans les sciences sociales, à 67 % en arts, à 65 % en gestion et à 53 % en éducation physique, soit dans les domaines où la majorité des cours sont offerts en français. Ces pourcentages chutent toutefois à 15 % et à 14 % dans les programmes de sciences pures et de sciences infirmières, au sein desquels les cours en français se font rares. Massot évoque une corrélation entre l'existence d'un programme universitaire en français et l'accès des francophones à l'université. À titre d'exemple, il n'y a pas un seul francophone inscrit en médecine, programme que l'UO n'offre qu'en anglais. La probabilité qu'un étudiant prenne la totalité de ses cours en français (86 % dans les sciences sociales et 29 % dans les arts) ou en anglais (60 % dans les sciences pures) paraît également relative à l'éventail de cours offerts dans cette langue dans une faculté⁶⁸. Ce déséquilibre entre les facultés pourrait amener, par exemple, un étudiant en sciences humaines à croire que la programmation est équitable dans l'ensemble des domaines et que les francophones forment une majorité écrasante à l'UO, ce qui est, bien sûr, faux⁶⁹. Par ailleurs, dans les sciences naturelles, le génie et les disci-

⁶⁷ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 37.

⁶⁸ Alain Massot, *op. cit.*, p. 159.

⁶⁹ Roger Guindon, *op. cit.*, p. 159.

plines liées à la santé, les étudiants francophones tendent à s'inscrire en anglais dès leur première année, même si on offre certains cours initiaux en français, afin de s'habituer aux études en anglais avant leur quatrième année. L'UO offre tout de même 15 programmes de doctorat et 22 programmes de maîtrise, de l'administration à la théologie, auxquels participent des professeurs francophones⁷⁰.

Confronté à ces difficultés, l'établissement ottavien choisit de hausser les exigences au plan des compétences de son personnel, mais il prendra beaucoup de temps à augmenter le nombre de programmes en français et refusera d'autonomiser l'élément francophone. En 1974, il adopte un Règlement sur le bilinguisme pour « faire du français et de l'anglais les langues de travail et de communication de l'administration centrale⁷¹ ». Selon le Règlement, le caractère bilingue de l'établissement doit se refléter dans toutes les composantes de l'université. Chaque membre de sa communauté a le droit de s'exprimer dans sa langue première, même si on encourage activement l'apprentissage de la langue seconde⁷². La responsabilité de veiller à l'application du Règlement est partagée entre le Bureau des gouverneurs et le Sénat. Ceux qui se souviennent de l'UO comme de l'établissement majoritairement de langue française qu'il a été, perçoivent

⁷⁰ Alain Massot, *op. cit.*, p. 164, Appendice II.

⁷¹ Règlement sur le bilinguisme, 1974, dans François Larocque et coll., « Le statut du français à l'Université d'Ottawa et la *Loi sur les services en français* de l'Ontario », *Revue de la Common law en français*, n° 12, 2012, p. 73.

⁷² Sylvie Lauzon et Pierre de Blois (dir.), *La place du français à l'Université d'Ottawa. Volume I. Recommandations pour le développement des programmes et services pour 2007-2012*, Ottawa, Groupe de travail sur les programmes et services en français, Université d'Ottawa, 2007, p. 12.

peut-être cette politique d'aménagement linguistique comme un recul. Le Règlement rappelle « l'obligation de l'Université de dispenser des programmes d'enseignement dans les deux langues officielles » ainsi que « le droit des étudiants et étudiantes de rédiger leurs travaux et de répondre aux questions d'examen dans la langue officielle de leur choix⁷³ ». Le Règlement n'établit pas cependant « de mécanismes assurant la mise en œuvre des obligations linguistiques de l'Université⁷⁴ », souligneront François Laroque et Mark Power. Dès l'automne 1977, l'UO enseigne la *common law* en français, ce qui habilite les futurs juristes franco-ontariens à mieux servir leurs clients francophones, mais aussi à tenir, comme les lois 71 et 72 le leur permettent depuis peu, des plaidoiries et des procès en français⁷⁵. Entre 1980 et 1984, le nombre d'étudiants inscrits à un programme en français à l'UO augmente légèrement de 4 636 à 4 825, mais leur pourcentage diminue de 46 à 41 % de l'effectif global⁷⁶. Par ailleurs, la proportion des diplômés de la 13^e année ontarienne inscrits dans un programme en français augmente, mais lentement, de 23 à 27 %. À l'automne 1984, les professeurs activement bilingues (523 de 1 017) sont légèrement majoritaires et le nombre de professeurs unilingues anglophones (117) diminue⁷⁷.

Derrière cette réalité dont on peut se réjouir, le coût total du bilinguisme universitaire en 1977 s'élève en province à 5,5 millions de dollars (dont 3,4 millions attribués à l'UO), mais la Subvention au bilinguisme de

⁷³ François Laroque et coll., *op. cit.*, p. 74.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 75.

⁷⁵ Roger Guindon, *op. cit.*, p. 53.

⁷⁶ Denis Carrier et coll., *L'Université d'Ottawa et la francophonie ontarienne. Rapport du Groupe de travail sur les services universitaires en français*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1985, tableau 19.

⁷⁷ *Ibid.*, tableau 20.

Queen's Park n'augmente pas avec la croissance des coûts. En 1982-1983, le Conseil ontarien des Affaires universitaires estime le manque à gagner à 4 millions de dollars⁷⁸. Cette subvention profite largement à l'UO, où les programmes en français sont déjà plus « rentables », mais ne contribue pas directement à augmenter l'éventail de programmes offerts. Dès 1975, c'est le Conseil des affaires franco-ontariennes (CAFO) qui conseille le ministère des Collèges et Universités sur la distribution de ces fonds. La responsabilité est confiée, à partir de 1980, au nouveau Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CEFO), qui distribue aussi des subventions de démarrage pour de nouveaux programmes universitaires. En revanche, il sera confronté à de nombreux défis dans la distribution de cette somme, puisque les établissements qui y ont accès ne partagent pas une vision commune de leur rôle auprès de la collectivité franco-ontarienne.

La nature éclectique de la programmation en français en province fait donc l'objet d'une remise en question pendant la décennie 1970. En 1972, le congrès général de l'ACFO presse l'organisme de « commence[r] immédiatement à étudier le besoin et les moyens de fonder une université francophone en Ontario⁷⁹ ». Cinq ans plus tard, l'organisme porte-parole demande à *Queen's Park* de fonder un collège communautaire de langue française en province. En 1978, l'organisme Direction-Jeunesse publie aussi un rapport sur la vie étudiante de langue française dans les campus, intitulé *Le Complexe des différents*, et réclame, l'année suivante, l'établissement d'institutions

⁷⁸ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 38.

⁷⁹ Congrès général de l'ACFO, 1972, dans Brigitte Bureau, *Mélez-vous de vos affaires : 20 ans de luttes franco-ontariennes*, Vanier, ACFO, 1989, p. 49.

postsecondaires exclusivement de langue française⁸⁰. En 1980, c'est au tour de l'Association des étudiants francophones de l'Université Laurentienne de tenir une conférence de presse réclamant la création d'une université de langue française⁸¹. Le projet reste toutefois contraint à des éclats ponctuels, la collectivité se satisfaisant largement des progrès dans le développement des programmes en français à l'UO. En 1984, le rapport *Options pour l'avenir* de la Commission chargée d'étudier l'avenir des universités de l'Ontario recommande la création d'un réseau de coordination des programmes en français par la collectivité franco-ontarienne⁸². L'UO exprime toutefois des craintes qu'un tel organe ne menace sa gamme variée de programmes et suscite un ressentiment de la part des établissements laurentien et glendonnois. La proposition restera lettre morte.

C'est aussi pendant cette décennie que l'émergence des études franco-ontariennes comme champ d'enquête fournit à la collectivité une variété de recherches sur les étudiants franco-ontariens. Les travaux de Stacy Churchill, Saeed Quazi et Normand Frenette en constituent un parfait exemple. L'un de leurs rapports les plus importants révèle qu'un élève franco-ontarien tend à être admis dans les mêmes proportions que son compatriote anglophone⁸³,

⁸⁰ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 40.

⁸¹ Michel Bock, « De nouveaux gains, de nouveaux défis (1982-1992) », dans Michel Bock et Yves Frenette (dir.), *Histoire de l'ACFO*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, à paraître en 2016, p. 34/75.

⁸² Edmund Bovey et coll., *Les universités de l'Ontario : options pour l'avenir*, Toronto, Commission chargée d'étudier l'avenir des universités, Gouvernement de l'Ontario, 1984, p. 11.

⁸³ Stacy Churchill, Saeed Quazi et Normand Frenette, *Éducation et besoins des Franco-Ontariens : le diagnostic d'un système d'éducation. Volume 2 : Postsecondaire*, Toronto, CEFO, 1985, p. 8.

mais qu'il est deux fois moins probable que celui-là dépose une demande d'admission à l'université. Entre 1977 et 1982, ce taux augmente à peine (de 48 à 50 %) vis-à-vis de la moyenne provinciale⁸⁴. Les chercheurs estiment qu'il y a corrélation entre les taux de fréquentation des Franco-Ontariens et la proportion de programmes disponibles en français. Selon eux, le manque d'accessibilité régionale et la faible offre de programmes en français contribuent à figer l'ascension sociale des Franco-Ontariens. De plus, elle désavantage particulièrement les jeunes hommes, proportionnellement plus enclins à s'intéresser aux sciences pures, à la technologie et à l'industrie. Dans ces domaines, les programmes en français se font très rares et les Franco-Ontariens y sont sous-représentés de deux à dix fois moins que leur poids démographique⁸⁵. Les chercheurs rajoutent que la sous-représentation des Franco-Ontariens à l'université découle également de leur absence relative au sein des administrations et des corps professoraux. « À moins de faire le rattrapage qui s'impose en entreprenant un programme d'action positive dans ce domaine, » constatent-ils, « la situation risque de se détériorer davantage. En l'absence de modèles dans les domaines de la recherche et de l'enseignement universitaires, il sera toujours difficile pour les jeunes franco-ontariens de percevoir la nécessité ou l'utilité de poursuivre des études universitaires⁸⁶. » Pour contrer la tendance, selon les chercheurs, il faudrait embaucher davantage de professeurs franco-ontariens et impliquer davantage les

⁸⁴ *Ibid.*, p. 10.

⁸⁵ *Résumé. Éducation et besoins des Franco-Ontariens : le diagnostic d'un système d'éducation. Volume 2 : le post-secondaire*, Toronto, Office des affaires francophones, janvier 1986, p. 3-4.

⁸⁶ *Rapport sur les jeunes franco-ontariens et les études universitaires*, Toronto, CEFO, 3 mars 1986, p. 1.

Franco-Ontariens dans la gouvernance des établissements universitaires. « Le rôle des francophones dans la gestion de la plupart des institutions postsecondaires est pratiquement inexistant », affirment-ils. « [Ces établissements] sont gérés par des votes décidés par la majorité sans égard au fait que la minorité linguistique perd ainsi la possibilité de faire prévaloir ses intérêts⁸⁷. »

Preuve de l'intérêt croissant que manifestent l'ACFO, le CEFO et d'autres chercheurs à accroître la scolarisation des Franco-Ontariens, l'Université d'Ottawa met sur pied, à l'automne 1982, une commission, composée du vice-recteur adjoint Denis Carrier et des professeurs Caroline Andrew, Jean-Yves Gosselin, Maurice Lapointe, Yvan Lepage et Michel Racine. Dans le rapport publié trois ans plus tard, on craint que la programmation n'augmente que très lentement – en raison de la faible croissance de l'accès des Franco-Ontariens à l'université – si le financement provincial n'augmente pas⁸⁸. Seuls trois jeunes franco-ontariens sur dix souhaitent fréquenter l'université et la proportion de ceux qui s'y rendent n'a augmenté que de 14 à 17 % de 1961 à 1981. Pourtant, pendant ces mêmes années, la proportion de Franco-Ontariens détenant au moins neuf ans de scolarité a augmenté de 32 à 80 %⁸⁹. L'aspiration aux études universitaires découle en partie de la culture locale, mais l'équipe de Denis Carrier, à l'instar de Stacy Churchill et ses collaborateurs, rappelle aussi la sous-représentation chronique des Franco-Ontariens dans les domaines où les formations ne sont offertes qu'en anglais (pharmacie, dentisterie, architecture, génie, etc.)⁹⁰. Ils sont toujours aussi sous-

⁸⁷ Stacy Churchill et coll., *op. cit.*, p. 33.

⁸⁸ Denis Carrier et coll., *op. cit.*, p. 5.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 10.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 20.

représentés dans les domaines où les cours ne sont offerts en français que depuis peu (droit, psychologie, etc.), mais deux fois plus présents que la moyenne à suivre une formation en enseignement, un domaine traditionnellement fréquenté par les Canadiens français⁹¹. Bien qu'il n'y ait pas de corrélation parfaite entre l'offre de programmes en français et l'accès des Franco-Ontariens à l'université, les deux dimensions se recoupent de manière importante.

N'ayant accès qu'à un fonds de démarrage d'un million de dollars par année pour les nouveaux programmes, les universités bilingues ne sont pas incitées à en créer plusieurs. En raison de la démographie, ces nouveaux programmes sont forcément moins « rentables » que les programmes en anglais, surtout pendant leurs premières années⁹². En vue d'offrir, un jour, un éventail quasi complet de programmes en français, les commissaires proposent la complétion de certains programmes cibles (biologie, chimie, nutrition, informatique, mathématique, génie électrique, audiologie)⁹³. S'ils rejettent l'idée d'une université de langue française, ils reconnaissent toutefois l'avantage de concentrer les étudiants franco-ontariens dans un établissement en province tout en attirant un nombre important d'étudiants québécois. Lorsque l'enveloppe consacrée aux programmes bilingues sera augmentée, les universités bilingues créeront les premiers programmes offerts en français dans le secteur des sciences pures. Pourtant, la proposition de créer des chaires de recherche en études franco-ontariennes ne se réalisera pas avant le tournant du siècle. D'autres propositions du *Rapport Carrier*, dont la création d'un programme en pharmacie et d'un ambitieux programme

⁹¹ *Ibid.*, p. 21-23.

⁹² *Ibid.*, p. 38-45.

⁹³ *Ibid.*, p. 51-52.

d'enseignement à distance, ainsi que l'exigence que tout nouveau programme soit créé simultanément dans les deux langues à l'UO⁹⁴, resteront lettre morte. Ainsi, en 1985, la gamme de programmes universitaires en français est plus diversifiée que jamais, mais les Franco-Ontariens peinent toujours à influencer la gestion des universités bilingues, surtout depuis qu'ils y sont devenus minoritaires.

4. Maturation du réseau face aux gouvernements centristes (1985-1994)

Depuis 1982, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit le droit des parents ayant été instruits dans la langue officielle de la minorité d'inscrire leurs enfants à des écoles primaires et secondaires de cette même langue. Après des jugements de la Cour d'appel de l'Ontario en 1984 et de la Cour suprême du Canada en 1990, les Franco-Ontariens accéderont progressivement à la gestion de « leurs » établissements scolaires. Malgré ce rattrapage important pour le réseau scolaire franco-ontarien, l'article 23 ne concerne que les études primaires et secondaires et laisse l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité à la discrétion des gouvernements provinciaux⁹⁵. La formation d'un gouvernement de coalition entre les libéraux de David Peterson et les néodémocrates de Robert (Bob) Rae à l'automne 1985 mène l'Ontario à prendre une première mesure proactive, la *Loi sur les services en français* (LSF), qui assure l'offre de services gouvernementaux en français. La LSF prévoit que l'ensemble des services gouvernementaux provinciaux soient disponibles en français dès 1989 dans 22 régions

⁹⁴ *Ibid.*, p. 61-62, 86-87.

⁹⁵ Anne Gilbert et Nicole Richer, *op. cit.*

où les francophones dépassent le seuil de 10 % ou représentent plus de 5 000 personnes⁹⁶. En fait, la LSF sera aussi salubre pour le développement d'un réseau collégial francophone. Depuis leur création en 1967, les collèges communautaires d'arts appliqués de Cornwall, Ottawa, Sudbury et Timmins offrent certains programmes en français. Les collèges étant des institutions de la province, ils sont assujettis à la LSF à partir de la fin des années 1980. Au lieu d'offrir des programmes en français dans 22 régions – une solution qui aurait été aussi peu praticable que souhaitable –, la province décide de concentrer ces programmes au sein d'un nouveau collège de langue française. En janvier 1989, une entente fédérale-provinciale d'une valeur de 110 millions de dollars permet à La Cité collégiale d'accueillir ses premiers étudiants à Ottawa en septembre 1990. Si la province promet d'étendre le modèle à la grandeur de la province, il faudra attendre 1993 pour qu'elle annonce la création du Collège des Grands Lacs de Toronto et du Collège Boréal de Sudbury. Ces derniers rapatrieront les programmes de langue française dans leurs régions respectives et accueilleront leurs premières cohortes d'étudiants en septembre 1995⁹⁷.

Pourtant, les municipalités et les universités étant exclues des dispositions de la LSF, le financement des programmes universitaires en français demeure assujéti au bon vouloir du gouvernement provincial. Si le financement provincial des universités atteint environ 2 milliards de dollars pendant le règne des néo-démocrates, la part des octrois provinciaux dans le financement des universités

⁹⁶ « La *Loi sur les services en français* en bref », Gouvernement de l'Ontario, <http://www.ofa.gov.on.ca/ft/loi.html>.

⁹⁷ Anne Gilbert et Nicole Richer, *op. cit.*

recule de 62 % en 1988-1989 à 53 % en 1994-1995⁹⁸. C'est ce qui amène ces dernières à se tourner de plus en plus vers les frais de scolarité (15 %), les activités commerciales (13 %) et les octrois fédéraux (6 %), entre autres, pour boucler leurs budgets. En même temps, *Queen's Park* tend à s'ingérer de plus en plus dans la gestion des universités. En 1992-1993, on introduit un conseil chargé de revoir la qualité des programmes universitaires. On crée aussi un comité où les universités doivent rendre des comptes⁹⁹. En fait, ces transformations n'apportent pas de changement de fond aux programmes et aux services en français. L'Université d'Ottawa continue d'offrir surtout des programmes complets, tandis que la moitié des programmes de l'Université Laurentienne ne sont offerts que partiellement en français. Pour sa part, le Collège universitaire Glendon n'offre que des programmes bilingues. L'offre de programmes varie beaucoup entre Ottawa, Sudbury, Toronto et Hearst, mais aussi à Kingston, où le Collège militaire royal du Canada offre certaines formations universitaires en français depuis quelques années. Également, l'UO et l'UL offrent respectivement une trentaine de cours à distance¹⁰⁰. En ce qui concerne les cycles supérieurs, les données sont manquantes pour Sudbury et Toronto, mais ce secteur se limite essentiellement à l'UO.

⁹⁸ Theresa Shanahan et coll., « Contradictory Trends in PSE Policy », dans Donald Fisher et coll. (dir.), *The Development of Postsecondary Education Systems in Canada. A Comparison between British Columbia, Ontario, and Quebec, 1980-2010*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2014, p. 122, 140-141, 180; Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 35.

⁹⁹ Gaétan Gervais, *ibid.*, p. 39.

¹⁰⁰ Michael Power, « L'enseignement universitaire à distance au Canada français », *Éducation et francophonie*, vol. 20, n° 3, décembre 1992, p. 62.

Tableau 1

Programmes universitaires ontariens dispensés en français (1986-1987)¹⁰¹

	Programmes de premier cycle			Programmes de deuxième cycle		Programmes de troisième cycle	
	Complets	Partiels	Quelques cours	Complets	Partiels	Complets	Partiels
Ottawa	43	23	9	30	8	16	2
Sudbury	14	19	5	1	Non disponible	0	0
Toronto	1	16	4	Non disponible	Non disponible	0	0
Kingston	7	7	7	0	0	0	0
Hearst	3	1	14	0	0	0	0

Si le *Rapport Carrier* de décembre 1985 a révélé l'urgence de créer de nouveaux programmes en français dans certains domaines cibles à l'extérieur des sciences humaines, le professeur Jean-Charles Cachon produit également un rapport, la même année, justifiant la complétion et la création de programmes variés en français dans les sciences pures à l'Université Laurentienne. Cachon fait écho aux conclusions antérieures de Massot en avançant qu'un programme n'offrant que des cours de première année en français se prive des deux tiers de sa clientèle possible, car, dans ces cas, la majorité choisit de faire la transition à l'anglais dès son arrivée à l'université¹⁰². Si l'administration de l'UL entend la critique de Cachon à l'égard des programmes incomplets, elle balaie du revers de la main sa recommandation d'établir un collège de langue française et un sénat bicaméral. C'est

¹⁰¹ Denis Carrier et coll., *op. cit.*, tableaux 9 et 18.

¹⁰² Jean-Charles Cachon, « La minorité française et les programmes universitaires dans le Nord-Est de l'Ontario : une université inachevée », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 109-112.

ainsi, qu'en mai 1987, elle abolit le CEF, qui est alors sous la direction de Gaétan Gervais, et le remplace par un vice-rectorat associé aux programmes et aux services en français. Nommée au nouveau poste, Dyane Adam semble jouer le rôle de médiatrice et de porte-parole pour les programmes en français¹⁰³. D'ailleurs, la Laurentienne réussit à hausser ses inscriptions francophones de 38 % entre 1984 et 1988. Grâce en partie à la création de nouveaux programmes, le poids des étudiants inscrits à un programme en français augmente de 20 à 27 % de son effectif global entre 1986 et 1990¹⁰⁴.

Après avoir initialement refusé de se désigner sous la LSF, les universités bilingues se seraient, selon Gervais, montrées ouvertes à l'idée. Ce serait alors la collectivité franco-ontarienne qui, selon lui, se serait opposée à la désignation des universités, leur offre de programmes et de services étant tout simplement insuffisante pour justifier une telle chose. « Surtout », estimera plus tard Gervais, « on voyait les tentatives des universités bilingues pour se faire désigner comme un moyen de geler le statu quo¹⁰⁵ ». En 1988, le CEFO, alors que Gervais y est affecté pendant quelques années, adopte un plan directeur pour élargir l'offre de programmes par l'éducation à distance, mais aussi par la mise en place d'une gestion autonome des programmes et des services en français¹⁰⁶.

Dans la foulée de la mise en œuvre de la LSF, l'ACFO consacre son congrès général de 1987 à la question de l'éducation postsecondaire. Le ministre des Collèges et

¹⁰³ Guy Gaudreau, « De 1984 à aujourd'hui : tout va bien madame la Marquise! », dans Linda McGuire Ambrose et Robert Matthew Bray (dir.), *op. cit.*, p. 248.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 249, 258.

¹⁰⁵ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 39.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 38.

Universités de l'Ontario, Gregory Sorbara, profite du rassemblement pour annoncer l'intention de son gouvernement d'augmenter de 75 % l'enveloppe affectée à l'enseignement postsecondaire en français¹⁰⁷. Les congressistes se disent pourtant déçus du bilinguisme universitaire et revendiquent le droit pour les Franco-Ontariens de gouverner leurs propres institutions postsecondaires. L'ACFO propose alors un modèle d'université de langue française à campus multiples, calquée sur le modèle de l'Université du Québec. Les arguments invoqués pour l'établissement d'une université, chiffres à l'appui, sont nombreux. L'autonomie institutionnelle constituerait une forme de réparation, les Franco-Ontariens ayant souffert, historiquement, de sous-scolarisation. Rien ne justifie alors qu'on continue de les priver, au niveau universitaire, des droits qu'ils ont acquis aux paliers élémentaire et secondaire. On avance qu'un tel régime pourrait augmenter d'au moins 33 % les inscriptions francophones¹⁰⁸. Pendant quelques années, la création de La Cité collégiale fait croire à la collectivité qu'une université de langue française deviendra réalité. À son congrès à Midland en juillet 1989, l'ACFO propose d'entamer des « démarches immédiates pour la création, à brève échéance, d'une université ontarienne de langue française », dotée d'une « pleine charte universitaire ayant un mandat provincial¹⁰⁹ ». On propose que les fonds destinés à l'enseignement universitaire de langue française soient réaffectés à cette éventuelle université, ce qui entraînerait *de facto* la fin du bilinguisme universitaire. Au service de l'ACFO en juillet

¹⁰⁷ Michel Bock, « De nouveaux gains... », *op. cit.*, p. 36-37/75.

¹⁰⁸ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 40.

¹⁰⁹ Assemblée générale annuelle de l'ACFO, 25 juillet 1989, dans Michel Bock, « De nouveaux gains... », *op. cit.*, p. 38/75.

1990, Anne Gilbert rédige un rapport étalant « les atouts du milieu franco-ontarien », sans en écarter les défis d'une université de langue française éventuelle. On constate néanmoins des défis liés aux universités bilingues, dont les « dédoublements inutiles de services, les déplacements [excessifs] d'importants contingents d'étudiants et d'étudiantes et la sous-utilisation des ressources humaines et matérielles existantes¹¹⁰ ».

Entretemps, l'ACFO multiplie les démarches auprès du premier ministre David Peterson, du ministre de l'Éducation, Sean Conway, et du secrétaire d'État à Ottawa, Gerry Weiner, pour les persuader de l'urgence du projet. Malgré l'ouverture imminente de La Cité collégiale en septembre, tant à Ottawa qu'à Toronto, les ministres se montrent hésitants et restreignent leurs réflexions à la question du financement des programmes¹¹¹. Pendant les élections provinciales de septembre 1990, le chef néo-démocrate Robert Rae se dit en faveur d'une université de langue française, un appui réitéré quelques mois après son arrivée au pouvoir par son ministre des Collèges et Universités, Richard Allen. Cependant, l'enthousiasme des néo-démocrates, dans un contexte de récession en 1991, se refroidit. Le gouvernement exige d'abord que les représentants confirment un consensus au sein de la communauté avant de songer à la mise sur pied d'une université de langue française. La mobilisation de l'ACFO avait pourtant déjà commencé ce travail puisqu'elle a contribué à la création, en juin 1989, de la Société des universitaires de langue française de l'Ontario (SULFO), qui rassemble des professeurs d'Ottawa, de

¹¹⁰ Anne Gilbert, avec la collaboration de Frédérique Lester, *L'université de langue française en Ontario : des ressources à exploiter*, juillet 1990, dans Michel Bock, « De nouveaux gains... », *op. cit.*, p. 40/75.

¹¹¹ Michel Bock, « De nouveaux gains... », *op. cit.*, p. 41-42/75.

Sudbury et de Toronto. La position de l'ACFO reçoit aussi, selon Michel Bock, une confirmation éclatante au terme d'une consultation des parties et des composantes de la collectivité franco-ontarienne. En juin 1991, elle débouche sur un Sommet de la francophonie à Toronto, qui réclame la création d'une université de langue française¹¹².

C'est dans le contexte de cette revendication que trois universitaires mènent un débat plus substantiel sur les légitimités respectives des universités bilingues et d'une université de langue française. Gaétan Gervais n'a jamais caché sa faveur pour l'autonomisation institutionnelle des Franco-Ontariens, en particulier dans le domaine universitaire, et en vient à mettre au point une justification pour le projet. Selon lui, le bilinguisme institutionnel a été abandonné dans l'ensemble des paliers éducatifs de l'Ontario et même dans certaines universités anciennement bilingues au Manitoba et en Belgique, par exemple. L'absence d'une université en Ontario français freine la collectivité dans ses efforts à édifier un espace référentiel distinct, à aborder les défis qui lui sont particuliers et à se pencher sérieusement sur son développement collectif¹¹³. Même dans une perspective pragmatique, Gervais ne voit plus comment il est possible de justifier le *statu quo* par l'insuffisance de la clientèle. En 1991-1992, les programmes universitaires en français comptent environ 650 professeurs et 10 001 étudiants (tous cycles confondus), sans compter les 1 310 étudiants inscrits à temps partiel¹¹⁴. Si

¹¹² Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 40.

¹¹³ Gaétan Gervais, « Note critique : la dualité linguistique à l'Université d'Ottawa », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 11, 1989, p. 229; François-Olivier Dorais, *op. cit.*, p. 196.

¹¹⁴ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 40-41.

les Franco-Ontariens d'origine sont largement majoritaires parmi les étudiants au premier cycle, ceux-ci sont légèrement minoritaires aux cycles supérieurs, ce qui souligne le potentiel de croissance dans ce domaine. Par ailleurs, *Queen's Park* consacre 70 millions de dollars aux universités bilingues pour l'enseignement en français.

Ainsi, la viabilité d'une université française, à campus multiples, ne peut faire aucun doute. Quels motifs peuvent donc inspirer les admirateurs des universités bilingues? Ils invoquent le bilinguisme du Canada, mais sans préconiser cette formule d'universités bilingues pour personne d'autres [*sic*] que les Franco-Ontariens. Serait-ce un « meilleur » mode d'enseignement? Les taux de participation franco-ontarienne aux études universitaires ne le laissent pas penser. Si ces institutions sont si bonnes, pourquoi ne les impose-t-on pas à l'ensemble des Canadiens? C'est de la mégalomanie que de s'imaginer qu'on a affaire à une pédagogie nouvelle ou supérieure. Pire, c'est une grave injustice d'imposer cette formule à la communauté franco-ontarienne contre son gré. [...] Depuis deux décennies, la communauté franco-ontarienne tente de rattraper le temps perdu et de redresser des injustices historiques commises contre elle dans le domaine de l'éducation. Elle ne retrouvera l'heure juste qu'au moment où elle jouira, comme le restant du pays et du monde occidental, d'universités unilingues clairement mises à son service¹¹⁵.

Dans les pages de la revue *Éducation et francophonie*, le vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche de l'Université d'Ottawa, Denis Carrier, lui offre une réplique qui n'est pas en manque de conviction. Selon lui, le bilinguisme institutionnel offre « plus rapidement et plus économiquement que quelque autre arrangement¹¹⁶ » des programmes universitaires pour les Franco-Ontariens. Puisque l'UO offre la majorité des programmes et des

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 41.

¹¹⁶ Denis Carrier, « Quel est l'avenir des universités bilingues? », *Éducation et francophonie*, vol. 20, n° 3, décembre 1992, p. 52.

services en Ontario français, mais aussi « le plus riche [éventail] hors Québec », on ne doit pas sous-estimer ses succès. Si l'Université de Moncton offre des programmes en génie (aux premier et deuxième cycles) et en sciences (à la maîtrise) que l'UO n'offre pas, l'établissement ottavien peut se vanter d'offrir exclusivement des programmes aux cycles supérieurs (pas offerts ailleurs en français dans les huit autres provinces à majorité anglophone) dans les beaux-arts, en droit, en éducation et en sciences de la santé. Elle offre même un programme de médecine entièrement en français depuis 1991¹¹⁷. Comme si la taille était synonyme de grandeur, Carrier rappelle que l'UO se trouve au quatrième rang des universités offrant des programmes en français au Canada, après les universités Laval, de Montréal et du Québec à Montréal. On songe aussi à créer, en collaboration avec la Laurentienne, des programmes de maîtrise en orthophonie, en éducation et en psychologie clinique. Malgré ce qu'écrivait Gervais à l'égard de la clientèle, Carrier croit toujours à son insuffisance, étant donné la dispersion de la collectivité franco-ontarienne, pour justifier la création d'une université de langue française viable.

Il y a aussi une autre chose que les universités bilingues peuvent aussi faciliter en termes d'expansion du nombre de cours et de programmes en langue française. C'est celui de réduire les coûts reliés à cette expansion, notamment dans les secteurs – tels le génie, les sciences et la médecine – où l'équipement nécessaire est lourd et dispendieux. Dans ces secteurs en particulier, l'expérience montre que l'implantation d'un nouveau programme peut se faire en partie en prévoyant un usage plus intensif d'appareillage et même d'espace (ex. : les laboratoires déjà disponibles pour les programmes en anglais). C'est d'ailleurs en capitalisant sur le pôle de ressources physiques et humaines de ses programmes, aussi bien anglais que français, que l'Université

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 53.

d'Ottawa peut viser à devenir, dans un avenir relativement proche, une université complète pour ce qui concerne ses programmes en langue française¹¹⁸.

L'UO ne créerait pas des programmes complets en génie et dans plusieurs disciplines des sciences pures, malgré les promesses de longue date. Mais l'argument de Carrier dépasse le simple pragmatisme. À son avis, les Franco-Ontariens n'ont pas besoin d'être autonomes dans une université indépendante pour s'épanouir. L'UO a d'ailleurs formé de nombreux esprits critiques qui répondent adéquatement aux besoins de la collectivité franco-ontarienne. Quelques sondages rappellent aussi la volonté de longue date des Franco-Ontariens de cultiver la langue de la majorité¹¹⁹. Comme l'expérience des trente dernières années l'a démontré, conclut Carrier, il suffit d'augmenter le financement aux programmes en français pour augmenter la participation des Franco-Ontariens à l'université¹²⁰.

Cette prise de position ne convainc pas le recteur du Collège universitaire de Hearst, Raymond Tremblay, qui doute que le bilinguisme institutionnel soit plus rentable, dans la mesure où il occasionne de nombreuses frustrations et dédoublements qu'un établissement de langue française pourrait éviter¹²¹. Pour Tremblay, l'université a beau aspirer à l'universalité, elle est aussi un établissement d'enseignement régional qui cherche à transmettre et à développer la connaissance pour une population donnée. Une université franco-ontarienne pourrait également avoir à son actif les 134 millions de dollars perçus

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 54.

¹¹⁹ Roger Guindon, *op. cit.*, p. 27, 29, 110.

¹²⁰ Denis Carrier, « Quel est l'avenir... », *op. cit.*, p. 55-56.

¹²¹ Raymond Tremblay, « L'université de langue française en Ontario : utopie? », *Éducation et francophonie*, vol. 20, n° 3, 1992, p. 57.

annuellement auprès des étudiants franco-ontariens en frais de scolarité. Par ailleurs, en offrant principalement des programmes dans les sciences humaines (à faible coût), Tremblay suggère même que l'Ontario français pourrait être en train de subventionner indirectement les dispendieux équipements des programmes en sciences pures offerts seulement ou presque exclusivement en anglais. Ce débat entre Gervais, Carrier et Tremblay illustre que mêmes les administrateurs universitaires n'arrivent pas à s'entendre sur les coûts et les rendements réels des universités bilingues.

Entretemps, la revendication de l'ACFO et le débat public sur la question ont aussi des échos à Sudbury, où l'ACFO régionale organise un colloque sur la question universitaire franco-ontarienne les 25 et 26 octobre 1991¹²². En référence au premier colloque Franco-Parole tenu en 1973, le congrès « Franco-Parole II » attire 160 participants des milieux universitaire, communautaire, professionnel et politique du Nord ontarien. On y présente l'autonomie universitaire comme « une stratégie de rattrapage pour pallier les taux supérieurs d'analphabétisme et de décrochage scolaire chez les francophones et pour participer pleinement à la vie culturelle, sociale, politique et économique¹²³ » de l'Ontario. Le colloque débouche sur un audacieux plan d'action visant à sensibiliser la population franco-ontarienne à l'urgence de fonder une université de langue française, mais aussi à former sur-le-champ un conseil des gouverneurs, ainsi qu'une fondation pour financer le projet. Les congressistes vont même jusqu'à demander aux Jésuites de mettre la charte de l'Université de Sudbury à la disposition de la collectivité franco-

¹²² Michel Bock, « De nouveaux gains... », *op. cit.*, p. 42-43/75.

¹²³ *Franco-Parole II*, Sudbury, Association canadienne-française de l'Ontario du grand Sudbury, 1991, p. 2.

ontarienne. En fait, cette résolution fait écho à une résolution semblable, adoptée quinze jours plus tôt à la 42^e assemblée de l'ACFO, qui présente cette charte comme un « bien culturel de l'Ontario français¹²⁴ ». En janvier 1992, le président Jean Tanguay demande aux Jésuites d'activer la charte du collège Lalemant (qu'ils ont obtenu en 1960 pendant les discussions entourant la participation des Jésuites à l'Université Laurentienne, mais qui est restée inutilisée), de leur transférer les avoirs de l'US et d'en faire la base d'une université franco-ontarienne. Même s'il se serait agi, selon Tanguay, d'« un digne couronnement » de l'œuvre que la Compagnie de Jésus a entamée en 1626 sur le territoire actuel de l'Ontario¹²⁵, les Jésuites ne semblent pas réagir à la missive. Pendant que le gouvernement provincial annonce la création du Collège Boréal et du Collège des Grands-Lacs, l'ACFO continue, jusqu'à l'automne 1994, de réclamer la création d'une commission chargée de mettre sur pied une université provinciale. L'ACFO suspendra toutefois sa revendication pour gérer une crise de représentativité qui l'éloignera du projet pendant une quinzaine d'années.

Si « Franco-Parole II » a évoqué l'idéal d'une université de langue française à long terme, le congrès a aussi imaginé des étapes intermédiaires pour mener à l'autonomisation des étudiants et des professeurs francophones. À moyen terme, on propose la création d'un collège français au sein de l'UL. À court terme, on suggère l'instauration d'un bicaméralisme linguistique dans les départements où cela est possible. D'ailleurs, une quarantaine de professeurs francophones réclament le contrôle

¹²⁴ 42^e assemblée générale annuelle de l'ACFO, 6 octobre 1991, dans Michel Bock, « De nouveaux gains... », *op. cit.*, p. 43/75.

¹²⁵ Michel Bock, « De nouveaux gains... », *op. cit.*, p. 44-45/75.

du financement des programmes en français¹²⁶. Au printemps 1992, l'administration de l'UL fait preuve d'une certaine ouverture à la revendication autonomiste du leadership franco-ontarien. Son rapport *Vision éclairée de l'avenir* propose d'expliquer au grand public les ressources affectées au secteur de langue française et d'accorder la gestion des programmes en français à l'élément francophone¹²⁷. Par contre, le Sénat juge la parité administrative française et anglaise à tous les échelons trop complexe à instaurer. Il accepte cependant que les professeurs francophones, dans les départements où ils sont assez nombreux, tiennent des rencontres à part et fassent tout simplement entériner leurs décisions par le département en entier¹²⁸. En janvier 1994, le Département d'histoire est le premier à inaugurer la pratique. Gratien Allaire vient de succéder à Adam à titre de vice-recteur et élargit la pratique aux départements ayant suffisamment de professeurs francophones. Toutefois, cette pratique n'aura aucune suite dans les départements où les professeurs francophones ont plus l'habitude de travailler en anglais et tendent à ne pas voir la nécessité du bicaméralisme. Selon Guy Gaudreau, l'augmentation du contingent de professeurs francophones dans les sciences pures contribue à affaiblir le militantisme de l'Assemblée des professeurs francophones, qui devient un regroupement plus social que politique.

À Toronto, le Collège universitaire Glendon connaît une croissance lente, mais stable pendant cette période. À l'automne 1988, il compte 1 373 étudiants (toute langue confondue) inscrits à temps plein, ce qui lui permet enfin de se mettre à l'abri des menaces d'une fermeture

¹²⁶ Guy Gaudreau, « De 1984 à aujourd'hui... », *op. cit.*, p. 250-256.

¹²⁷ Gaétan Gervais, « L'Ontario français et les universités... », *op. cit.*, p. 39.

¹²⁸ Guy Gaudreau, « De 1984 à aujourd'hui... », *op. cit.*, p. 251-253.

imminente qui pesaient sur lui depuis son ouverture¹²⁹. Au-delà des programmes originels en anglais, français, histoire, philosophie, économie, science politique et sociologie, l'augmentation du financement gouvernemental, en 1987, pour les programmes en français permet l'élargissement de l'éventail de programmes bilingues pour y inclure la psychologie, l'espagnol, les mathématiques, l'informatique et la traduction. À l'époque, l'établissement offre un cours sur cinq en français. En revanche, le CUG ne compte qu'un programme bilingue pour chaque tranche de 20 programmes de langue anglaise offerts dans la région torontoise. Par conséquent, les diplômés des écoles secondaires franco-ontariennes du Centre et du Sud-Ouest sont encore moins représentés à l'université et dans les programmes en français que leurs homologues du Nord-Est et de l'Est¹³⁰. Au sein de la cohorte de 524 nouveaux étudiants à l'automne 1988, on compte 111 francophones (55 Franco-Ontariens, 48 Québécois et 8 francophones de l'étranger), soit 21 % de l'ensemble des nouveaux étudiants¹³¹. Dirigée de 1980 à 1987 par le sociologue anglo-français Philippe Garigue, le CUG incarne, selon lui, la réalité de ce que peut être l'enseignement universitaire en français dans une ville multiculturelle de langue anglaise comme Toronto¹³². Pour lui, l'Ontario français a tort de mobiliser la préservation de son héritage et sa marginalisation historique pour réclamer le développement institutionnel. Pour réussir leur libération

¹²⁹ Escott Reid, *op. cit.*, p. 358.

¹³⁰ Yves Frenette, « Aspects de l'histoire des Franco-Ontariens du Centre et du Sud-Ouest, 1970-2000 », *Cahiers Charlevoix 10. Études franco-ontariennes*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2014, p. 229-231.

¹³¹ Escott Reid, *op. cit.*, p. 359.

¹³² Martin Normand, « Philippe Garigue et l'Ontario français », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 45-46, 2012, p. 111-112.

intellectuelle et leur intégration à la société ambiante, les Franco-Ontariens auraient, avant tout, à devenir bilingues et à rehausser leurs capacités langagières en français pour mieux participer à la mondialisation en cours¹³³. En 1985, il balaie du revers de la main l'idée que Glendon devienne un collège français à Toronto. La fermeté de sa conviction à cet égard l'amène à abolir la cohorte de langue anglaise progressivement pour que l'exigence du bilinguisme en vue d'obtenir le diplôme du CUG soit pleinement réinstaurée à partir de l'automne 1990¹³⁴.

La réintroduction du bilinguisme comme prérequis pour obtenir un diplôme au CUG coïncide pourtant avec la disparition d'une telle mesure à l'Université d'Ottawa. Depuis 1970, elle exigeait que tous les nouveaux étudiants de premier cycle se soumettent à un test de compétence linguistique et s'inscrivent à un cours de perfectionnement s'ils n'obtenaient pas la note de passage requise¹³⁵. En 1993, l'UO suspend cette exigence qui coûte 300 000 dollars et ouvre la porte au recrutement des étudiants unilingues anglophones. L'établissement se défend de vouloir attendre une révision du Règlement sur le bilinguisme, que l'on croit imminente à ce moment, mais qui n'aura jamais lieu. Si le recteur Antoine D'Iorio cherche à ce que l'UO soit moins contraignante dans ses efforts à encourager l'apprentissage de l'autre langue officielle, les inscriptions à son programme d'immersion diminueront à quelques dizaines en une décennie¹³⁶. Entretemps, le poids démographique de l'effectif francophone s'effrite

¹³³ *Ibid.*, p. 113-121.

¹³⁴ James Trépanier et Robert Englebert, *op. cit.*, p. 113.

¹³⁵ Sylvie Lauzon et Pierre de Blois, *op. cit.*, p. 27.

¹³⁶ *La place du français à l'Université d'Ottawa. Volume II. État des lieux des programmes et services en français*, Ottawa, Groupe de travail sur les programmes et services en français, Université d'Ottawa, septembre 2006, p. 15.

peu à peu. Il atteint 41 % en 1983 et 38 % en 1993¹³⁷. Toutefois, ce recul ne retient pas l'attention autant que l'augmentation de 2 millions de dollars que reçoit l'UO, dès 1987, pour démarrer ou compléter des programmes de langue française dans le domaine de la santé¹³⁸. Dès 1991, la Faculté de médecine de l'UO inaugure des formations de langue française en sciences infirmières, en ergothérapie, en physiothérapie, en kinanthropologie et en médecine, une première au Canada français hors Québec. Entre 1986 et 1993, le nombre de programmes entièrement en français à l'UO grimpe de 87 à 139 (une augmentation de 37 %) et les programmes offerts partiellement en français y doublent presque (passant de 33 à 62). On offre ainsi un éventail un peu plus varié que l'Université de Moncton, qui offre 160 programmes complets à pareille date¹³⁹. Ce paradoxe entre l'augmentation du nombre de programmes en français et la minorisation des étudiants francophones à l'UO provoque des interprétations divergentes de la réalité. Roger Guindon caractérisera plus tard cette période comme celle de l'avènement d'une « université de plus en plus française », alors que Joseph Yvon Thériault, en cinq billets publiés dans *Le Droit*, y verra plutôt celle de l'instauration d'un bilinguisme « soustractif »¹⁴⁰.

L'augmentation du financement provincial annuel pour les programmes universitaires en français permet aussi la mise en place de formations, à Toronto, en informatique, en mathématiques et en études internationales, à Sudbury, en sciences infirmières, en éducation physique, en science économique, en service social et en droit et, à

¹³⁷ Roger Guindon, *op. cit.*, p. 149.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 52, 108, 118.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 128.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 38, 121, 161.

Hearst, en administration des affaires¹⁴¹. L'élargissement de l'éventail de programmes offerts en français contribue sans doute à faire grimper la participation des Franco-Ontariens de 50 à 75 % de la moyenne provinciale entre 1981 et 1991¹⁴². Malgré la diminution de la natalité, le nombre d'étudiants inscrits dans les programmes postsecondaires en français augmente continuellement¹⁴³. Plus encore, le nombre d'étudiantes parmi le contingent franco-ontarien augmente de 53 à 61 % entre 1979 et 1994. Bien que la nouvelle soit réjouissante, elle rappelle aussi à quel point les programmes scientifiques en français, principalement fréquentés par les étudiants masculins, accusent un retard. Ainsi, l'offre de programmes en français atteint une certaine maturité entre 1985 et 1994, mais les structures administratives des universités bilingues demeurent à peu près identiques, en dépit des revendications de la collectivité franco-ontarienne pour leur réforme. Les années conservatrices qui suivront amèneront, à l'instar du bilan des gouvernements centristes, une stagnation tout aussi remarquable sur ces deux enjeux.

5. Stagnation pendant la « révolution du bon sens » (1995-2003)

L'élection des progressistes-conservateurs de Michael (Mike) Harris, en juin 1995, se traduit par une importante réduction des dépenses dans les services publics,

¹⁴¹ *Rapport sur les subventions additionnelles versées aux établissements universitaires bilingues pour les nouveaux cours et programmes en français*, Toronto, CEFÖ, 7 mai 1986, p. 2-8.

¹⁴² Rolande Faucher, « Pour une culture universitaire française pleine et entière en Ontario », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'Université et la francophonie*, Ottawa, CRCCF, 1999, p. 239.

¹⁴³ Normand Frenette, « Les francophones de l'Ontario et l'Université à l'heure de la réforme », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *op. cit.*, p. 272, 278.

notamment dans le domaine universitaire. Pour permettre aux universités et aux étudiants de combler cette réduction du financement, le gouvernement augmente simultanément les frais de scolarité et les montants disponibles en prêts et en bourses. Pendant son règne, le part des octrois provinciaux dans l'assiette fiscale des universités recule ainsi de 53 à 37 %, tandis que les frais de scolarité augmentent de 18 % à 27 %. La part des revenus privés et commerciaux augmente aussi¹⁴⁴. La période est loin d'être propice au développement des programmes en français et à l'évolution des structures administratives des universités bilingues. Cela explique peut-être pourquoi les études sur l'état du bilinguisme universitaire et les histoires institutionnelles en disent peu sur la période de 1995 à 2003.

Il faut dire que l'Ontario français ne vit pas ses plus belles heures en cette fin de siècle. La population de langue maternelle française augmente peu (503 300 en 1991, 509 300 en 2001), tandis que le nombre d'individus qui parlent régulièrement français à la maison recule de 13 % entre 1971 et 2001 pour se chiffrer à 307 300 en 2001¹⁴⁵. Pire encore, la clientèle scolaire franco-ontarienne recule de 12 % entre 1992 et 2002, tandis que le français n'est la langue parlée la plus souvent que chez 57 % des jeunes adultes franco-ontariens en 2001. En revanche, les nouvelles ne sont pas toutes mauvaises; la proportion d'Ontariens bilingues atteint 12 % en 2001 et la clientèle scolaire d'immersion au secondaire atteint 171 000 en 2001 (comparativement à une clientèle franco-ontarienne de 25 000), d'où l'intérêt de l'Université d'Ottawa à recruter des jeunes provenant de l'immersion française. Si le potentiel est grand, il n'y a que 4 % des étudiants

¹⁴⁴ Theresa Shanahan et coll., *op. cit.*, p. 144-146, 180.

¹⁴⁵ *La place du français...*, *op. cit.*, p. 20-23.

anglophones de l'UO qui étudient en français, tandis que la proportion d'étudiants francophones reste stable à environ 88 %¹⁴⁶. C'est ainsi que l'effectif francophone stagne (9 026 en 1995, 8 980 en 2002-2003). Pire encore, le gouvernement Harris réduit la Subvention d'appui au bilinguisme de 36 à 28 millions de dollars en 1997, une somme qui restera figée pendant plus d'une décennie¹⁴⁷. Cette réduction du financement du bilinguisme, doublée de l'augmentation des droits de scolarité en Ontario, a aussi pour effet d'« ontarianiser » les effectifs à l'UO; le poids des étudiants ontariens y passe de 53 % à 58 % entre 1995 et 2002. Le nombre de Québécois francophones qui s'inscrivent à l'UO recule aussi (le développement de l'Université du Québec à Hull, depuis son ouverture en 1981 y a sans doute contribué), amenant les étudiants franco-ontariens à constituer pour la première fois, 52 % de l'effectif francophone¹⁴⁸. En fait, l'UO reçoit 44 % des demandes d'inscriptions des élèves franco-ontariens, tandis que l'UL en reçoit 13 % et que le CG en reçoit 5 %. La moyenne d'admission des Franco-Ontariens (81 %) est identique à la moyenne provinciale. Malgré un recul du financement à la programmation en français et une stagnation de l'effectif francophone, l'UO crée quelques nouveaux programmes en français, dont le doctorat en science politique. Elle lance aussi huit chaires universitaires de recherche sur la francophonie canadienne dans les domaines de l'éducation, des politiques publiques, de la littérature, de l'identité, de l'entrepreneuriat, des pratiques culturelles, de la santé et de l'histoire¹⁴⁹. En revanche, si le Sénat adopte des plans

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 24.

¹⁴⁷ Sylvie Lauzon et Pierre de Blois, *op. cit.*, p. 16.

¹⁴⁸ *La place du français...*, *op. cit.*, p. 26-28.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 33-35.

quinquennaux pour le développement des programmes et des services en français en 1986 et en 1991, il négligera de le faire en 1996 et en 2001¹⁵⁰.

On ne connaît pas l'effet de la réduction de la Subvention d'appui au bilinguisme sur l'Université Laurentienne, mais cette dernière s'essaie à nouveau sur le front du bicaméralisme avec un second projet pilote. C'est en 1997 que le Conseil de la Faculté des sciences sociales crée une chambre française en son sein, mais celle-ci est abandonnée trois ans plus tard, les résultats étant décevants selon la Faculté¹⁵¹. L'UL fonde quelques nouveaux programmes en français, dont les arts d'expression, la comptabilité, l'orthophonie et les études de sage-femme. Cela dit, le nombre d'étudiants francophones chute de son sommet historique de 1 951 en 1990-1991 à 1 173 en 2000-2001. L'exode du Nord, la dénatalité, la concurrence entre universités et l'assimilation en expliquent probablement la cause. Pour sa part, le Collège universitaire de Hearst connaît un certain développement pendant cette période en inaugurant, en 1988 et en 1996, des campus à Timmins et à Kapuskasing¹⁵². Les programmes de psychologie et d'administration des affaires commencent à offrir une quatrième année, ce qui permet aux étudiants d'éviter un exil de huit mois à Sudbury pour compléter un baccalauréat spécialisé¹⁵³. Toutefois, la réduction de la Subvention d'appui au bilinguisme, tout comme la stagnation des inscrits, entraînent l'Université de Hearst au bord du gouffre financier. Elle nécessite des fonds de sauvetage du ministère de la Formation, des

¹⁵⁰ Sylvie Lauzon et Pierre de Blois, *op. cit.*, p. 2.

¹⁵¹ Guy Gaudreau, « Les années 1984 à aujourd'hui... », *op. cit.*, p. 253, 258-259.

¹⁵² Andréanne Joly, *op. cit.*, p. 39, 66.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 53, 61, 67.

Collèges et des Universités (MFCU). On forme aussi une Fondation des anciens pour combler l'écart. À Toronto, l'ancienne vice-rectrice aux affaires francophones de l'UL, Dyane Adam, occupe le poste de principal du Collège universitaire Glendon entre 1994 et 1999. Son travail contribue à l'amélioration du bilinguisme administratif au CUG, selon Yves Frenette¹⁵⁴.

C'est dans ce contexte de relative stagnation que le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) organise, en novembre 1998, un colloque sur « l'université et la francophonie » et plusieurs intervenants profitent de la tribune pour actualiser les perspectives sur le rapport de l'Ontario français aux universités bilingues. Pour l'ancienne présidente de l'ACFO, Rolande Faucher, « la collectivité franco-ontarienne demeure privée d'une ressource essentielle à son développement à un moment où, pour la première fois de son histoire, son système scolaire produit une masse critique d'étudiants suffisante pour soutenir une université de langue française en Ontario¹⁵⁵ ». Malgré cela, les Franco-Ontariens se trouvent minoritaires dans l'ensemble des universités bilingues. Pour Faucher, elles aspirent à concurrencer les universités anglophones pour les inscriptions et essaient, en même temps, de servir les besoins de la collectivité franco-ontarienne¹⁵⁶. Devant une telle division des énergies, on ne peut qu'aboutir à un résultat médiocre, selon elle. Pourtant, le modèle se maintient et cela s'explique, selon Michel Bock, par le fait que le bilinguisme institutionnel devient inattaquable lorsqu'il se présente comme le dépositaire de l'harmonie, de la tolérance, du multiculturalisme,

¹⁵⁴ Yves Frenette, « Aspects de l'histoire... », *op. cit.*, p. 232.

¹⁵⁵ Rolande Faucher, « Pour une culture universitaire... », *op. cit.*, p. 239.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 230.

voire même de l'identité canadienne. La collectivité franco-ontarienne se trouve ainsi dans un cul de sac, à partir duquel elle peut difficilement critiquer le bilinguisme sans se faire accuser de sectarisme¹⁵⁷. Certes, l'Université d'Ottawa encourage la dualité lorsque ses étudiants prennent des cours dans leur langue seconde, mais sa rhétorique sur le bilinguisme, de dire Stéphane Lang, ignore le rapport de force des langues à Ottawa, en Ontario et au sein d'un établissement vers lequel affluent de plus en plus d'anglophones unilingues¹⁵⁸. Dans un contexte où il est minoritaire dans sa province, dans sa ville et dans son université, l'étudiant franco-ontarien peine à développer ses référents et ses habiletés, tandis que l'étudiant anglophone ne perçoit aucune menace semblable. Cette minorisation dans le monde universitaire est peut-être une cause, mais probablement une conséquence, avance Joseph Yvon Thériault, de la tendance en Ontario français de percevoir sa collectivité de moins en moins comme une société distincte où l'autonomie institutionnelle est incontournable, et de plus en plus comme un élément bilingue de la mosaïque canadienne, pour lequel l'autonomie institutionnelle n'est aucunement nécessaire¹⁵⁹. Selon Thériault, l'Université d'Ottawa serait passée, entre 1965 et 2000, d'une université quasiment franco-ontarienne à une université canadienne avec deux langues officielles, où les étudiants n'ont pas de statut collectif et seulement des préférences linguistiques.

¹⁵⁷ Michel Bock, « Pour en revenir aux choses essentielles : le point de vue d'un étudiant sur la question universitaire franco-ontarienne », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *op. cit.*, p. 245.

¹⁵⁸ Stéphane Lang, « Contribuer au développement culturel de leur communauté? Les défis des étudiantes et étudiants franco-canadiens en milieu minoritaire », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *op. cit.*, p. 256-260.

¹⁵⁹ Joseph Yvon Thériault, *op. cit.*, p. 234, 239-241.

Ces constats provoquent une levée de boucliers de l'administration ottavienne, qui rappelle fermement l'attachement de ses étudiants au bilinguisme (qui primerait sur leur attachement à la collectivité minoritaire) et les succès historiques de la coexistence¹⁶⁰. Le vice-recteur aux relations universitaires et au développement, Jean-Michel Beillard, avance qu'une université, de par sa nature, n'a pas à servir le particularisme d'une communauté, mais plutôt à « être universelle et donc mondiale¹⁶¹ ». Roger Guindon – maintenant à la retraite – rappelle l'augmentation du nombre des Franco-Ontariens du quart à la moitié de l'élément étudiant francophone entre 1980 et 1997¹⁶². Il avance également que l'élément francophone a largement profité de l'optimisation des ressources et des subventions à l'UO, ce qui lui aurait permis « de préserver et de développer la langue et la culture française[s]¹⁶³ » bien plus que n'aurait pu le faire une université franco-ontarienne. « La coexistence et la dualité linguistique » auraient ainsi été « des atouts majeurs pour ceux qui [ont su] les utiliser à bon escient¹⁶⁴ ». Selon sa lecture, l'impact néfaste de la minorisation des francophones à l'UO serait hypothétique et pâlirait derrière les nombreux gains que les Franco-Ontariens ont réalisés au fil des ans. Si l'argument de Guindon représente un point de vue partagé chez plusieurs administrateurs et fonctionnaires, et même chez certains professeurs et anciens étudiants, sa perspective se fonde autant sur des perceptions que celles qui voient le projet d'une université

¹⁶⁰ Jean-Michel Beillard, « L'Université d'Ottawa et la francophonie internationale », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *op. cit.*, p. 248.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 271.

¹⁶² Roger Guindon, *op. cit.*, p. xiii.

¹⁶³ *Ibid.*, p. xi

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 129-130.

de langue française comme une solution à l'ensemble des défis de l'Ontario français.

C'est ainsi qu'on peut constater la « distance qui sépare l'université et la communauté¹⁶⁵ », de dire Gratién Allaire. Puisque les universités sont de plus en plus « reconceptualisées comme des lieux de prestations de services ponctuels¹⁶⁶ » et non plus comme des lieux de formation nationale ou communautaire, Normand Frenette prévient la collectivité franco-ontarienne qu'elle risque de se heurter longtemps à la logique technocratique qui soutient les universités bilingues. Dans un contexte où les Franco-Ontariens obtiennent la gestion d'établissements scolaires et collégiaux de langue française, le contraste peut paraître flagrant vis-à-vis du mur qui semble s'ériger autour des universités bilingues. On connaît peu de choses sur l'évolution du rapport de l'Ontario français aux universités bilingues entre 1995 et 2003, les études étant tout simplement trop fragmentaires pour s'en faire une idée. Les échanges douloureux sur l'héritage de ces universités semblent bien souligner la cristallisation d'un dialogue de sourd entre les têtes d'affiche de l'Ontario français et les administrateurs des universités bilingues.

6. Fragilisation du réseau sous les libéraux (depuis 2004)

En octobre 2003, l'arrivée au pouvoir des libéraux de Dalton McGuinty amène de nouveaux investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation. En revanche, le gouvernement McGuinty adopte une approche étonnamment semblable à celle de son prédécesseur pour

¹⁶⁵ Gratién Allaire, « L'Université pour la population franco-ontarienne », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *op. cit.*, p. 182.

¹⁶⁶ Normand Frenette, « Les francophones de l'Ontario... », *op. cit.*, p. 279.

le secteur universitaire. La part des octrois provinciaux dans les budgets opérationnels des universités se maintient à environ 37 %, tout comme la part des frais de scolarité (26 %), des activités commerciales (16 %) et des octrois fédéraux (9 %) ¹⁶⁷. En septembre 2003, les programmes universitaires accueillent une double cohorte d'étudiants après que l'Ontario ait supprimé les cours préuniversitaires (13^e année). Jusqu'en 2007, plusieurs programmes de premier cycle voient ainsi leurs inscriptions gonfler temporairement de 20 % ¹⁶⁸. À l'automne 2004, le gouvernement McGuinty confie la responsabilité à Robert Rae d'étudier le fonctionnement des établissements postsecondaires. En février 2005, le rapport *L'Ontario, chef de file en éducation* rappelle que les Franco-Ontariens continuent d'être sous-représentés à l'université et que cela découlerait, toujours en grande partie, d'un « grave problème d'accessibilité ¹⁶⁹ ». Si le taux d'accès des Franco-Ontariens à l'université a atteint 85 % de la moyenne provinciale en 1998 – une amélioration significative si on le compare au taux qui était de 50 % en 1981 –, il stagne depuis, même si leur volonté d'accéder à l'université en fin d'études secondaires a rattrapé la moyenne provinciale ¹⁷⁰. En mai 2005, *Queen's Park* dévoile sa politique intitulée *Vers des résultats supérieurs*, qui promet d'augmenter l'accès aux études en français. Seulement 56 % des diplômés franco-ontariens du secon-

¹⁶⁷ Theresa Shanahan et coll., *op. cit.*, p. 124, 180.

¹⁶⁸ Guy Gaudreau, « De 1984 à nos jours... », *op. cit.*, p. 258.

¹⁶⁹ Robert Rae, *L'Ontario, chef de file en éducation. Rapport et recommandations*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario, février 2005, p. 6.

¹⁷⁰ Normand Labrie et Sylvie Lamoureux, « L'accès aux études postsecondaires en Ontario : le choix des jeunes francophones », dans Lucille Guilbert et coll. (dir.), *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 187.

daire poursuivent leurs études en français au niveau postsecondaire et deux tiers d'entre eux se dirigent vers le collège¹⁷¹. En revanche, deux ans plus tard, l'Université d'Ottawa estime toujours que ces moyens « ne sont pas suffisants pour lui permettre de réaliser pleinement son mandat et de répondre adéquatement aux besoins de la communauté franco-ontarienne¹⁷² ». Par ailleurs, les Franco-Ontariens qui s'inscrivent à l'Université d'Ottawa le font presque exclusivement pour pouvoir étudier en français (94 %), soulignent Annie Pilote et Céline Richard¹⁷³. Si la majorité de ces étudiants choisissent aussi l'UO pour vivre dans une grande ville bilingue, ou encore pour se rapprocher de membres de la famille, il n'y a que 31 % de ces jeunes qui souhaitent retourner dans leur lieu d'origine pour y travailler après leurs études, un taux légèrement plus faible que chez les étudiants québécois inscrits à l'Université Laval (40 %) et les étudiants acadiens inscrits à l'Université de Moncton (37 %)¹⁷⁴. Autrement dit, si une majorité de jeunes franco-ontariens souhaite étudier en français, le passage à l'UO contribue à les détacher davantage de leur milieu d'origine que ne le font les universités lavalloise et monctonnienne.

À l'Université d'Ottawa, le personnel maintient la tradition, pendant la décennie 2000, de travailler principalement en français. En 2005, 73 % du personnel et 38 % des professeurs reçoivent leur correspondance en français, tandis que 93 % du personnel et 64 % des professeurs font preuve d'un « bilinguisme actif ¹⁷⁵ ». En

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 193.

¹⁷² Sylvie Lauzon et Pierre de Blois, *op. cit.*, p. iii.

¹⁷³ Annie Pilote et Céline Richard, « La migration des jeunes franco-phones en milieu minoritaire : le dilemme d'étudiants franco-ontariens », dans Lucille Guilbert (dir.), *op. cit.*, p. 204.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 204-206.

¹⁷⁵ *La place du français...*, *op. cit.*, p. 7-8.

revanche, la minorisation de l'effectif étudiant francophone a des effets. L'établissement ne se présente plus comme une université bilingue, mais comme « l'Université canadienne », c'est-à-dire « le reflet, l'observatoire, le catalyseur de l'expérience canadienne dans toute sa diversité et sa complexité », en mentionnant qu'elle possède une « histoire privilégiée au confluent du Canada anglais et du Canada français¹⁷⁶ ». L'augmentation progressive des droits de scolarité à 4 500 \$ par année (entretemps, les frais sont gelés à 1 700 \$ au Québec) ralentit le flux d'étudiants québécois et rend l'effectif global, francophone et anglophone, plus ontarien¹⁷⁷. Un événement malheureux, en septembre 2005, envoie toutefois une onde de choc dans la quiétude que connaît l'UO sur la question du bilinguisme. En préparant les ambassadeurs affectés au kiosque de l'UO à la *Ontario University Fair* annuelle de Toronto, une agente de l'établissement leur a demandé « *to speak English at all times* » puisqu'il s'agissait d'une foire de langue anglaise et qu'on voulait éviter « *to scare those English students (who probably already think that they need to be bilingual to attend our university)*¹⁷⁸ ». Une fois révélée, l'affaire provoque l'ire de l'éditorialiste Denis Gratton du *Droit*. L'administration de l'UO lui rétorque qu'il s'agit d'une courtoisie de base que d'aborder les étudiants dans leur langue, mais la boîte de pandore est ouverte. Dans les semaines qui suivent, Marie-Joie Brady lance en ligne la pétition « SOS Université d'Ottawa » en vue d'y restaurer l'équilibre linguistique. Elle finit par

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 4.

¹⁷⁷ Graham Fraser, *Sorry, I Don't Speak French. Confronting the Canadian Crisis that Won't go Away*, Toronto, McClelland and Stewart Publishing, 2006, p. 204-206.

¹⁷⁸ Gisèle Fortin-Dion, septembre 2005, dans *ibid.*, p. 205.

recueillir 1 200 signatures¹⁷⁹. Prenant acte de cette bavure au printemps 2006, le Sénat met sur pied un Groupe de travail sur les programmes et services en français et le charge d'établir un plan d'action pour la question française au cours de la prochaine année¹⁸⁰.

Dévoilé en septembre, l'état des lieux révèle l'impresionnant niveau de programmes et de services en français, mais aussi le recul relatif du français à l'UO. Le nombre de cours offerts en français a reculé de 1 411 à 1 301 entre 1995 et 2005, en dépit du fait que l'effectif étudiant francophone ait cru de 2 000 personnes¹⁸¹. Au premier cycle, on offre une parité des programmes en sciences sociales et en gestion (la maigre proportion de cours bilingues est, pour l'essentiel, réservée à l'étude des langues, des beaux-arts et de l'environnement), mais 23 % des programmes de l'UO ne sont pas offerts entièrement en français¹⁸². Dans les facultés des sciences et de génie, les cours des séries 3000 et 4000 sont offerts presque exclusivement en anglais. Aux deuxième et troisième cycles, 60 % des programmes sont offerts principalement ou exclusivement en anglais¹⁸³. On estime d'ailleurs que cette réalité est exacerbée par le nombre de programmes en génie et en sciences offerts en collaboration avec l'Université Carleton. On offre aussi des cours à distance, parmi lesquels les cours en éducation pour les futurs enseignants du Centre et du Sud-Ouest de la province.

¹⁷⁹ Serge Dupuis et Michel Laforge, « Le projet universitaire en Ontario français : de l'autonomie aux services », *La Relève*, vol. 3, n° 1, hiver 2012.

¹⁸⁰ *La place du français...*, *op. cit.*, p. 5.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 9, 12.

¹⁸² Sylvie Lauzon et Pierre de Blois, *op. cit.*, p. 9, 12.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 24-25; *La place du français...*, *op. cit.*, p. 37.

Tableau 2

Programmes offerts en français à l'Université d'Ottawa (2005-2006)¹⁸⁴

	Complets	Bilingues	Incomplets ou en anglais
Droit	3		
Éducation	1		
Gestion	10		
Génie			7
Arts	8	3	5
Sciences sociales	15		
Sciences	4		11
Santé	4		1
Médecine	1		
Programmes bidisciplinaires	18		
Certificats	4		7
Maîtrises	25		31
Doctorats	11		23

L'effectif inscrit à un programme en français se chiffre à 10 370 en 2005-2006, mais ne représente que 30 % de l'effectif global. Les étudiants francophones (et non pas seulement ceux qui étudient en français) sont d'ailleurs légèrement surreprésentés dans les bourses internes attribuées à l'Université d'Ottawa. En 2003-2004, ce contingent de 30 % de l'effectif global reçoit 36 % des bourses d'admission, 56 % des bourses d'excellence, 56 % des stages travail-études et 58 % des exemptions de droits de scolarité pour

¹⁸⁴ *La place du français..., op. cit.*, p. 10-14.

les enfants d'employés¹⁸⁵. Le problème, c'est bien le financement des cours en français. En adoptant la méthodologie élaborée par le Conseil ontarien des affaires universitaires, l'UO estime que la Subvention d'appui au bilinguisme du MFCU ne couvre qu'un peu plus de la moitié des coûts réels des services actuels. En février 2005, les besoins s'élèvent à 30,1 millions de dollars, mais la subvention est de 17,4 millions de dollars, et ce, depuis dix ans¹⁸⁶. L'UO estime par ailleurs qu'il lui faudrait 13,7 millions de plus pour améliorer ses programmes existants et les compléter. L'UO reçoit cependant aussi des subventions ponctuelles pour le bilinguisme, dont une subvention de 17,5 millions de dollars offerts sur cinq ans (2003-2008) par le ministère de la Santé du Canada pour les programmes en santé¹⁸⁷.

En août 2007, le Groupe de travail rend public son plan quinquennal de redressement. Il propose d'abord comme objectif que soient offerts en français tous les cours obligatoires dans tous les programmes de premier cycle et tous les cours spécialisés obligatoires des séries 3000 et 4000¹⁸⁸. On souhaite aussi amener davantage de professeurs « activement bilingues » à enseigner et à superviser des thèses en français. On souhaite également faire vibrer la culture franco-ontarienne entre les murs de l'Université d'Ottawa et multiplier les partenariats avec les organismes communautaires. Assez étonnamment, bien qu'on soulève l'urgence d'inaugurer des programmes en français dans les sciences, en particulier en pharmacie et en dentisterie, et de compléter des programmes en sciences et en génie, on s'arrête à ne recommander for-

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 15, 20, 23.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 50.

¹⁸⁷ Sylvie Lauzon et Pierre de Blois, *op. cit.*, p. 17.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. iv-vi.

mellement que la création d'un programme en études de la francophonie, un programme dans les sciences humaines, le secteur le mieux desservi. Le Groupe reconnaît d'ailleurs que les inquiétudes à l'égard de l'anglicisation de l'UO découlent largement de la décroissance des effectifs francophones, qui ont chuté de 38 à 30 % entre 1995 et 2005, et de l'impossibilité de compléter un parcours éducatif complètement en français dans certaines disciplines¹⁸⁹. Le Groupe de travail estime vouloir continuer l'effectif global à 33 500¹⁹⁰, ce qu'on ne fera pas toutefois (les inscriptions grimperont à 42 600 pendant la décennie suivant le dépôt de ce plan quinquennal). Le Groupe prévoit déjà la difficulté de sa recommandation, le modèle de financement provincial étant basé sur la croissance des inscriptions. Les revenus de l'UO proviennent des droits de scolarité (28 %) et des subventions d'opérations (39 %), entre autres¹⁹¹. Par un geste cavalier, le Groupe remplace le biculturalisme dans le mandat par trois points : il parle de devoir « favoriser le développement du bilinguisme [...], préserver et développer la culture française en Ontario¹⁹² », sans toutefois justifier ce geste audacieux. Plus encore, le Groupe n'est plus sûr que l'UO ait « une obligation fiduciaire [*sic*] envers la communauté franco-ontarienne¹⁹³ ». En revanche, il estime qu'un « mécanisme d'imputabilité » est nécessaire pour veiller à l'application du Règlement sur le bilinguisme, les défis étant devenus majeurs au niveau de l'embauche des professeurs et des contrats avec des sous-traitants¹⁹⁴. En

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. viii, 7.

¹⁹⁰ *La place du français...*, *op. cit.*, p. 19.

¹⁹¹ Sylvie Lauzon et Pierre de Blois, *op. cit.*, p. 16.

¹⁹² *Ibid.*, p. 2.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 11.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 13-16, 27-28.

ce qui concerne l'assujettissement de l'UO à la *Loi sur les services en français*, le Groupe n'a pas d'opinion tranchée et préfère en confier l'étude aux avocats de l'établissement. Il recommande également que le Certificat de compétence en langue seconde, dont 1 400 étudiants se sont prévalus depuis sa mise en place en 2003, soit crédité. Le Groupe rejette toutefois l'idée d'autonomiser l'élément francophone et de constituer une université de langue française affiliée, préférant « bâtir sur les acquis » et « combler les lacunes¹⁹⁵ » avant de chambarder la structure administrative actuelle. L'UO a un devoir, selon lui, d'assurer l'excellence de sa programmation, de contribuer « de manière significative à l'avancement des connaissances sur la francophonie en milieu minoritaire et le bilinguisme » et de « faire de l'Université d'Ottawa un milieu où les francophones peuvent vraiment s'épanouir¹⁹⁶ ».

En recevant ces deux rapports, le Sénat constitue, en 2008, la Commission permanente des affaires francophones et des langues officielles. Cette instance doit veiller à ce que l'UO « assum[e] pleinement sa mission et son engagement envers la promotion et le développement de la culture française en Ontario¹⁹⁷ ». Au cours des années suivantes, la Commission réussit à diversifier l'offre d'activités culturelles, à traiter plusieurs plaintes à l'égard de l'état du français¹⁹⁸, à maintenir la proportion des étudiants francophones à 30 %¹⁹⁹, mais aussi à lancer un programme de mentorat pour mieux intégrer les étudiants franco-ontariens de l'extérieur à la ville d'Ottawa

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 40.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 55.

¹⁹⁷ François Larocque et coll., *op. cit.*, p. 76.

¹⁹⁸ Il y aurait eu 178 plaintes en 2010-2011. *Ibid.*, p. 78.

¹⁹⁹ Serge Dupuis et Michel Laforge, *op. cit.*

et au milieu universitaire²⁰⁰. Malgré ces succès, les plaintes à la Commission révèlent qu'il se produit une anglicisation non négligeable à l'UO au fil des ans. On lui reproche de n'avoir offert certains services au téléphone et certaines ressources informatiques qu'en anglais, d'avoir laissé la qualité du français se détériorer dans les communiqués de l'université et d'avoir toléré des actes de vandalisme contre des affiches en français sur le campus²⁰¹. D'ailleurs, une proportion grandissante du corps professoral anglophone semble être réfractaire au bilinguisme. Plus encore, selon Sylvie Lamoureux, certains étudiants venant de milieux très minoritaires dans le Centre et le Sud-Ouest ontarien remettent souvent « en question leur propre identité en tant que francophones, souvent à la suite de commentaires déplaisants [au sujet de leur accent ou de leur syntaxe] faits très ouvertement par des personnes rencontrées sur campus²⁰² ». Dans cet exemple, l'UO n'apparaît pas autant anglicisée qu'insensible à la diversité de l'une des collectivités qu'elle dessert.

À l'Université Laurentienne, la double cohorte ramène les inscriptions aux programmes en français à environ 1 500. Toutefois, la proportion du contingent francophone chute de 27 à 21 % entre 1990 et 1997 et atteint 18 % en 2007²⁰³. Si les professeurs activement bilingues étaient légèrement majoritaires en 1975, ils sont devenus minoritaires (40 %) 30 ans plus tard. En janvier 2007, le journal étudiant *L'Original déchainé* révèle, selon un

²⁰⁰ Sylvie Lamoureux et coll., *L'hétérogénéité linguistique et les voies d'accès non traditionnelles aux études postsecondaires en Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 20 août 2013, p. 9-30.

²⁰¹ François Laroque et coll., *op. cit.*, p. 80-83.

²⁰² Sylvie Lamoureux et coll., *op. cit.*, p. 23.

²⁰³ Guy Gaudreau, « Les années 1984 à aujourd'hui... », *op. cit.*, p. 258-261.

sondage effectué auprès d'une centaine d'étudiants, que les deux tiers des étudiants francophones préféreraient étudier dans une institution unilingue française. L'Association des étudiantes et étudiants francophones (AEF) se révèle toutefois impuissante à relancer le dossier sur la création d'une université de langue française, stipulant qu'elle préfère plutôt améliorer la qualité des services en français²⁰⁴. Dans un contexte néolibéral avancé, qui tend à marteler l'impossibilité du changement, une part de l'idéalisme de la jeunesse franco-ontarienne semble s'estomper. À partir de la crise économique de 2007-2009, les gouvernements adoptent des politiques d'austérité, lesquelles amènent des compressions financières aux universités, qui, en contrepartie, s'abstiennent de remplacer plusieurs des professeurs qui partent à la retraite. La diminution de professeurs entraîne l'annulation de cours. Entre 2009 et 2012, certains programmes de langue française traditionnellement complets perdent le tiers de leurs cours et frôlent dangereusement le statut de programme incomplet. L'administration est confrontée à des réalités démographiques et financières difficiles, mais ces mesures d'austérité semblent pousser les étudiants francophones à prendre de plus en plus de cours en anglais, ce qui diminue les inscriptions dans les cours en français, et, de ce fait même, mine la justification pour augmenter le nombre de cours offerts en français. Entretemps, l'UL crée deux écoles professionnelles importantes sur le plan du développement régional – l'École de médecine du Nord de l'Ontario (2005) et l'École d'architecture Laurentienne (2013) – lesquelles n'offrent pas de cours en français, mais fixent le *quota* de francophones au tiers des inscrits et permettent aux étudiants de remettre

²⁰⁴ Serge Dupuis et Michel Laforge, *op. cit.*

leurs travaux en français. En 2008, la création du Bureau des affaires francophones constitue une rare avancée pendant ces années et permet à l'UL d'appuyer davantage d'activités culturelles dans la région sudburoise et sur le campus.

Devant la compression de l'offre de cours, certains professeurs entreprennent, à l'automne 2011, des démarches pour amener les universités bilingues à s'assujettir volontairement à la *Loi sur les services en français* et à obtenir la désignation d'organisme offrant des services en français. Cette désignation leur paraît être le seul moyen, à l'intérieur des institutions existantes, de colmater la fuite de services et de programmes²⁰⁵. La désignation permettrait d'assurer une protection quasi constitutionnelle des programmes et des politiques de bilinguisme des universités. Elle pourrait contrer l'abolition de cours en deçà du seuil minimal qui empêcherait un étudiant de compléter son programme en français²⁰⁶. Puisque les deux seules universités bilingues autonomes ne sont pas dotées de mécanismes de recours lorsque leurs politiques sont enfreintes, la désignation permettrait au Commissariat aux services en français, organe créé en 2007 et relevant du gouvernement ontarien, d'imposer des solutions.

C'est ainsi que le Regroupement des professeurs francophones de l'Université Laurentienne entreprend des

²⁰⁵ Samantha Puchala, *Formation universitaire en Ontario français : étude documentaire du bilinguisme à l'Université Laurentienne et ses effets sur les francophones*, Sudbury, Université Laurentienne, essai de spécialisation (études françaises), 2015, p. 26.

²⁰⁶ Michel Giroux, « Désignation des universités en vertu de la *Loi sur les services en français* », dans Michel Giroux et Julie Boissonneault (dir.), *La loi 8, la Charte et l'avenir. Réflexions sur les droits linguistiques de l'Ontario français*, Sudbury, Institut franco-ontarien, 2010, p. 56-62.

démarches pour convaincre le Conseil des gouverneurs de déposer une telle demande de désignation. Les démarches sont enclenchées à l'hiver 2012, mais l'Office des Affaires francophones (OAF) de l'Ontario rejette la demande initiale de désignation de l'UL en février 2014²⁰⁷, la jugeant incomplète. Si celle-ci proposait de protéger la majorité des programmes en français (elle en avait exclu quelques-uns de la liste, dont le programme en science politique), l'Université demandait que l'autonomie du Sénat soit reconnue, lui réservant ainsi la discrétion d'éliminer éventuellement un programme protégé. L'OAF juge que la désignation partielle doit assurer la protection de programmes de manière permanente. Mise au courant que la demande allait probablement être refusée, l'UL prépare une nouvelle demande, qui sera approuvée en juin 2014. Celle-ci protège 13 « diplômés » (et non pas ses 38 programmes) en français. Autrement dit, la « désignation partielle » empêche l'UL d'abolir les cours nécessaires pour qu'un étudiant obtienne un diplôme en arts, mais ne garantit pas, par exemple, l'offre d'un diplôme en sociologie ou en théâtre entièrement en français. Aucun cours spécifique n'étant protégé, le seuil retenu est celui du nombre de cours suffisants pour obtenir un diplôme. Dans un essai de spécialisation sur la question, Samantha Puchala caractérise la garantie de « risible », puisque la désignation partielle vient donner au Sénat le pouvoir d'éliminer la majorité des cours offerts en français au premier cycle en arts et en sciences sociales tout en demeurant conforme à la loi.

La gestion d'une politique de bilinguisme au sein d'une université, là où la majorité de son personnel et de ses étudiants n'est pas bilingue, constitue non seulement un

²⁰⁷ Samantha Puchala, *op. cit.*, p. 43-44.

fardeau lourd à porter pour la minorité francophone, mais aussi un défi complexe à gérer. La responsabilité revient au Conseil des gouverneurs, au Comité conjoint de bilinguisme, au Sénat, au Comité des programmes en français et au Comité organisationnel de la planification, entre autres. La mise en œuvre touche des questions budgétaires, d'embauche, de pratiques organisationnelles, d'organisation d'horaires, de perfectionnement et d'exemptions dans une variété de dimensions qui touchent l'administration, les services aux étudiants, les installations, le soutien financier, les loisirs et l'alimentation²⁰⁸. Les failles des services en français peuvent être nombreuses, révèle Puchala, lorsqu'une large partie, voire une majorité du personnel ne souscrit pas au bilinguisme actif. Selon elle, la révision de la politique de bilinguisme en 2013 aurait aussi nui à l'élément francophone, sa nouvelle mouture accordant plus de discrétion au vice-recteur associé aux études et aux affaires francophones en matière d'exemption pour l'embauche de personnel unilingue anglophone, car la longue liste de postes exigeant un bilinguisme a été supprimée²⁰⁹. La discrétion peut permettre plus de flexibilité, mais elle ouvre aussi la voie à des abus et à la réduction progressive des exigences de bilinguisme du personnel.

En 2013-2014, l'Université Laurentienne offre 98 programmes complets en anglais et 38 programmes complets en français, dont 10 programmes de maîtrise et un programme de doctorat, offerts partiellement ou surtout en français²¹⁰. Elle compte aussi 1 696 étudiants francophones inscrits à temps plein, soit 19 % de son effectif global de 9 107 étudiants, mais seulement 16 % (1 438)

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 16-20, 24, 28-30.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 45-46.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 20, 22, 46.

de tous les étudiants le sont à un programme en français. L'UL cherche à augmenter les inscriptions en français, mais aussi à trouver des mécanismes pour encourager les jeunes de l'immersion française à prendre plus de cours en français. D'ici 2020, elle prévoit offrir le programme de génie minier et un atelier à l'École d'architecture en français. Si la Laurentienne reçoit une subvention de 12 millions de dollars pour sa programmation en français, elle constate que les programmes accusent un déficit de 2,2 millions de dollars. Puchala doute toutefois de la véracité de ce calcul, qui n'est pas démontré²¹¹. D'ailleurs, toujours selon Puchala, les programmes dans les sciences pures, l'École de médecine et l'École d'architecture occasionnent probablement des déficits tout aussi significatifs, mais cette affirmation, comme celle sur les programmes en français déficitaires, n'est pas démontrée avec des chiffres à l'appui.

À l'hiver 2013, le Bureau des Affaires francophones (BAF) entreprend des démarches pour revoir sa politique de bilinguisme. Il cherche ainsi à la revoir pour la faire connaître, favoriser sa mise en œuvre et préparer l'éventuelle désignation partielle de la Laurentienne sous la LSF²¹². Dans sa version de 2006, la politique de bilinguisme exige que le personnel servant le public ait une connaissance active des deux langues officielles. La politique permet des exemptions pour la majorité des postes, exception faite des postes de recteur, de vice-recteur principal, de vice-recteur à la recherche et aux affaires francophones, de doyen et de bibliothécaire en chef²¹³. Le BAF ne prévoyait probablement pas que la collectivité anishinabek s'opposerait fortement à cette dernière

²¹¹ *Ibid.*, p. 36-37, 46-47.

²¹² *Ibid.*, p. 25-26, 38.

²¹³ *Ibid.*, p. 39.

provision. Les porte-parole autochtones, stipulant qu'on leur impose déjà le bilinguisme ojibwé-anglais, voit cette mesure comme une autre embûche à leur promotion sociale. Pourtant, si l'UL s'est engagée comme établissement triculturel en vue d'accueillir un nombre grandissant d'étudiants autochtones du Nord ontarien, elle éprouve déjà assez de difficultés à appliquer le bilinguisme sans avoir à devenir un établissement trilingue. En décembre, le Conseil des gouverneurs propose qu'on offre une exemption aux Autochtones qui se présenteraient comme candidats aux postes susmentionnés à condition qu'ils s'engagent à apprendre le français avant de renouveler leur mandat (après cinq ans)²¹⁴. La proposition est adoptée, malgré de fortes objections. De conclure Puchala :

[...] il semble que les meilleurs souhaits et le travail de la part de la majorité linguistique pour atteindre une meilleure harmonie soient l'objet d'un compromis perpétuel. La situation diglossique entre l'anglais et le français semble une réalité inévitable en matière de bilinguisme institutionnel, car la politique ne peut pas traiter toutes les langues comme étant égales. Il est impossible pour une institution bilingue de répondre à tous les besoins de sa minorité linguistique lorsque les individus à l'intérieur de l'institution elle-même ne font pas partie de ce groupe minoritaire ou quand ils ne peuvent même pas fonctionner dans cette langue. Les mesures qui sont mises en place par la majorité, qui doivent répondre à la réalité pragmatique et financière de l'institution, nuisent donc à la minorité linguistique dans un sens plus large, et participent à son assimilation dans un contexte où la notion de complétude institutionnelle ne demeure qu'un rêve²¹⁵.

Entretemps, les recherches se multiplient sur l'accès et la représentativité des Franco-Ontariens dans les universités bilingues de la province. *L'étude des écarts* du MFCU

²¹⁴ *Ibid.*, p. 40-41.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 58-59.

révèle qu'il n'est possible de suivre 30 crédits en français (donc un baccalauréat de trois ans avec une majeure) que dans 22 % des programmes de premier cycle offerts en province²¹⁶. L'éventail de programmes en français s'élève à 36 % à Ottawa et à 33 % à Sudbury, mais stagne à 7 % à Toronto. Pour leur part, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ne sont pas du tout desservis. L'offre est légèrement supérieure pour les programmes de deuxième cycle (26 %) et de troisième cycle (24 %) en province, mais Ottawa dépasse toutes les autres régions puisque 61 % des programmes en province y sont offerts en français. Toutefois, ces taux chutent à 25 % à la maîtrise et à 14 % au doctorat à Sudbury, ainsi qu'à 2 % pour les deux catégories à Toronto. Les domaines scientifiques et technologiques accusent toujours un retard majeur, malgré le fait qu'on le dénonce depuis une quarantaine d'années²¹⁷. Les universités bilingues peuvent se réjouir que 64 % des diplômés des écoles secondaires franco-ontariennes les choisissent pour leurs études au premier cycle, mais on ignore quelle proportion d'entre eux étudie en français après leur inscription. Les diplômés francophones des universités bilingues sont également plus nombreux que leurs collègues anglophones à être embauchés (96 % contre 93 %) et à être satisfaits de la qualité de leur formation (73 % contre 71 %). Plus encore, ils empocheront des revenus de 2 % au-dessus de la moyenne provinciale²¹⁸. Ainsi, le retour sur l'investissement en éducation de langue française paraît positif pour *Queen's Park*, qui

²¹⁶ Raymond Guindon et coll., *Étude des écarts : les systèmes d'éducation postsecondaire et de formation de langue française et de langue anglaise*, Toronto, Ministère de la Formation, des Collèges et Universités, décembre 2008, 190 p.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 69.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 22, 119, 127.

pourra percevoir des impôts légèrement plus élevés chez ces diplômés. « Les subventions ciblant les francophones », avance le MFCU en termes assez technocratiques, « multiplient l'impact de leur capital humain dans l'économie de l'Ontario. De plus, elles créent des avantages sociaux jusqu'à présent non estimés en valeur monétaire²¹⁹. »

Il n'y a pourtant rien de technocratique dans l'aspiration de la collectivité franco-ontarienne à jouer un plus grand rôle dans le secteur universitaire. C'est dans ce contexte de crise dans les universités bilingues que certains étudiants décident de se rassembler. L'association Direction-Jeunesse ayant voté jusqu'à jeter l'éponge en 2002, des dirigeants franco-ontariens d'associations étudiantes tiennent des premières rencontres et consultations dès l'automne 2008. En septembre 2009, une trentaine d'étudiants des onze établissements offrant des programmes postsecondaires en français fondent, à Sudbury, le Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO). Sans toutefois parler explicitement de la mise sur pied d'une université de langue française, le RÉFO se donne comme mandat d'assurer que les Franco-Ontariens « étudient en français dans le programme et la région de leur choix, dans un contexte où elles et ils gèrent les leviers de leur éducation²²⁰ ». C'est dans cette perspective que le RÉFO participe aux consultations du Continuum en éducation de langue française entre 2008 et 2010. Elles aboutissent, l'année suivante, à l'introduction d'une Politique d'aménagement linguistique (PAL) pour le

²¹⁹ *Ibid.*, p. 138.

²²⁰ « Communiqué : Les étudiant.e.s francophones de l'Ontario décident de leur vision d'avenir », 21 juin 2010, dans Serge Dupuis et Michel Laforge, *op. cit.*

secteur postsecondaire²²¹. La PAL cherche à renforcer la vitalité de la culture franco-ontarienne sur les campus, mais aussi à augmenter les possibilités d'emploi pour les diplômés francophones. Le RÉFO se réjouit de cet effort de rendre la culture franco-ontarienne plus visible et riche dans les universités bilingues, mais elle est prise de court par la décision du gouvernement libéral de supprimer, en juin 2012, la bourse pour étudier en français. Créée en 1975, cette bourse offrait 1 000 \$ à tout étudiant nouvellement inscrit qui prenait au moins 60 % de ses cours de première année en français. Lancée en ligne, une pétition dénonçant la mesure recueille plus de 5 000 signatures et amène la ministre des Affaires francophones, Madeleine Meilleur, à élargir l'accès des francophones à une bourse existante de 300 \$, destinée aux étudiants francophones venant de milieux isolés.

Alors qu'il devient de plus en plus évident que les universités sont en crise, les porte-parole de la collectivité franco-ontarienne sont prudents et ne recommandent pas le démantèlement du régime, comme ils l'avaient déjà fait à deux reprises, sans succès. En revanche, entre 1990 et 2012, le portrait démographique des Franco-Ontariens a changé sensiblement. Désormais, plus du tiers d'entre eux résident dans le Centre et le Sud-Ouest de la province et une proportion grandissante est issue de l'immigration²²². C'est ainsi que le MFCU, le Commissariat aux services en français et le RÉFO voient une occasion inusitée de préconiser l'autonomisation universitaire dans le Centre,

²²¹ Une PAL existe depuis 2003 pour le secteur scolaire. Samantha Puchala, *op. cit.*, p. 13-14, 42-43.

²²² Raymond Thériage et coll., *Bâtir l'avenir. Pour accroître la capacité du système d'éducation de l'Ontario à dispenser un enseignement postsecondaire en langue française dans les régions du Centre et du Sud-Ouest*, Toronto, Ministère de la Formation, des Collèges et Universités, 2012, p. 21.

là où l'écart entre la population de finissants des écoles secondaires franco-ontariennes et l'éventail de programmes universitaires en français est le plus grand²²³. Si on a longtemps encouragé les individus de ces deux régions à étudier à Ottawa ou à Sudbury, le fait que *Queen's Park* laisse augmenter les droits de scolarité plus rapidement que l'inflation encourage de plus en plus de finissants du palier secondaire à fréquenter une université à moins de 80 kilomètres du foyer familial en vue d'épargner les coûts. Cette pratique – généralement inoffensive pour la majorité des étudiants anglophones de l'Ontario qui habitent à moins de 80 kilomètres d'une université – pousse pourtant plus d'étudiants franco-ontariens qui n'habitent pas les régions de Hearst, de Sudbury ou d'Ottawa à s'inscrire à une université de langue anglaise plus près de leur domicile²²⁴. D'ailleurs, le Collège universitaire Glendon n'a pas élargi son éventail de programmes depuis plusieurs années, ce qui menace la stabilité du réseau scolaire franco-ontarien et la rétention culturelle dans la région. En 2012, un rapport intitulé *Bâtir l'avenir* sonne l'alarme sur la question. Selon Raymond Théberge, « la demande soutenue d'éducation en langue française n'a pas été accompagnée d'une offre de programmes d'études postsecondaires en langue française en concordance avec les investissements de longue durée réalisés en amont par la province pour répondre à cette demande²²⁵ ». Le MFCU recommande donc l'élargissement de l'éventail de programmes, mais aussi la création, par la collaboration entre établissements

²²³ François Boileau, *L'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario : pas d'avenir sans accès*, Toronto, Commissariat aux services en français de l'Ontario, 2012, p. 6.

²²⁴ Raymond Théberge et coll., *op. cit.*, p. 33-35.

²²⁵ *Ibid.*, p. 5.

postsecondaires, d'un centre universitaire-collégial de langue française à Toronto²²⁶. Même si des discussions auront lieu à cet effet entre le Collège Boréal et le CUG, l'Université York finira par réaffecter à un autre projet infrastructurel les fonds qu'auront débloqués les deux collèges pour ce projet.

Si les porte-parole de la collectivité franco-ontarienne semblaient, pendant une décennie, avoir abandonné la logique de la complétude institutionnelle dans le secteur universitaire, le débat reprend de plus belle avec les compressions susmentionnées, mais aussi avec les efforts du RÉFO, qui tient, à l'automne 2013, les États généraux du postsecondaire en Ontario français. Les consultations communautaires à Thunder Bay, à Timmins, à Sudbury, à Ottawa, à Toronto et à Windsor rejoignent 800 Franco-Ontariens, qui réitèrent leur insatisfaction vis-à-vis des universités bilingues et leur volonté d'obtenir les leviers de l'éducation universitaire en français. Parallèlement, la FESFO constate une aspiration semblable chez 500 adolescents franco-ontariens consultés dans le cadre de ses forums à Cochrane, Mattawa, Kingston et Windsor.

Le RÉFO ne s'est pourtant pas contenté de prendre le pouls de la collectivité; il a aussi tenté de rassembler et de vulgariser les connaissances existantes sur l'éventail et le financement des programmes universitaires. Cette dimension est cruciale, croit-il, pour assurer un dialogue entre les administrateurs et la collectivité. Dans les *Documents de réflexion*, on apprend que les universités bilingues reçoivent 89 % du financement pour les programmes en français du MFCU et qu'une enveloppe discrétionnaire existe pour leur permettre de rattraper le nombre de cours qu'il leur faut pour rendre un programme « entièrement

²²⁶ *Ibid.*, p. 21.

offert en français ». Des 4,8 milliards de dollars que consacre l'Ontario à l'éducation postsecondaire en 2012-2013, 118 millions de dollars sont consacrés à l'éducation postsecondaire en français, soit un taux (2,5 %) en deçà du poids démographique de la population de langue française (4,2 %). Si l'Ontario français ne reçoit clairement pas sa part du financement aux universités, la Subvention d'appui aux programmes universitaires en français a augmenté, entre 2005 et 2012, de 30 à 54 millions de dollars. De cette enveloppe, l'Université d'Ottawa (incluant l'Université Saint-Paul) reçoit 60 % de la somme, soit 32,2 millions de dollars²²⁷, même si seulement 42 % des 611 500 Franco-Ontariens résident désormais dans l'Est de la province. L'Université Laurentienne (incluant l'Université de Sudbury) en reçoit 12,1 millions de dollars, tandis que l'Université de Hearst reçoit 2,3 millions²²⁸. Quant au Collège universitaire Glendon, il obtient 6,2 millions de dollars (11 % de l'enveloppe), alors que 35 % des Franco-Ontariens résident dans le Centre et le Sud-Ouest. L'écart majeur entre ces régions explique en partie pourquoi seulement 27 % des diplômés des écoles secondaires franco-ontariennes du Centre et du Sud-Ouest poursuivent leurs études en français. Ce taux s'élève pourtant à 64 % dans l'Est et le Nord-Est, les régions les mieux desservies. Les parts destinés au Collège d'Alfred (480 000 dollars) et à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (460 000 dollars)²²⁹ sont plus modestes.

²²⁷ *États généraux sur le postsecondaire en Ontario français. Document de réflexion pour la consultation régionale de l'Est*, Ottawa, Regroupement étudiant franco-ontarien, novembre 2013, p. 10.

²²⁸ *États généraux sur le postsecondaire en Ontario français. Document de réflexion pour la consultation régionale du Moyen-Nord*, Ottawa, Regroupement étudiant franco-ontarien, octobre 2013, p. 2.

²²⁹ *États généraux sur le postsecondaire en Ontario français. Document de réflexion pour la consultation régionale du Centre*, Ottawa,

Le RÉFO affirme ainsi que les ressources consacrées aux programmes universitaires en français sont insuffisantes. Sur ce point, il est d'accord avec les universités bilingues. Il conteste toutefois la perception que ces dernières sont les mieux placées pour livrer cette éducation et assurer la viabilité de la collectivité franco-ontarienne. C'est la thèse de la complétude institutionnelle, élaborée un demi-siècle plus tôt par le sociologue Raymond Breton, qui inspire la démarche d'amener les Franco-Ontariens à rassembler les ressources et les effectifs dispersés en une structure qui serait gérée par et pour la collectivité²³⁰. Elle rappelle aussi la position de Gaétan Gervais, qui a avancé que les effectifs (16 000 étudiants) et les programmes (près de 200) seraient déjà suffisants, avant même d'entamer le rattrapage souhaité, pour constituer une université autonome à multi-sites. Si *Queen's Park* a accordé des chartes à des corps étudiants bien plus petits à North Bay (1992), à Oshawa (2002) et à Sault-Sainte-Marie (2010) au cours des dernières décennies, rien ne justifierait le maintien du *statu quo* pour l'Ontario français.

Rien n'a changé dans ces institutions au plan de la gouvernance pour les francophones depuis la fondation de la Laurentienne en 1960 et la laïcisation de l'Université d'Ottawa en 1965. [...] La communauté franco-ontarienne demeure aux prises avec un modèle qui a été élaboré au tournant des années 1960, à l'époque où la légitimité des écoles primaires bilingues n'avait pas encore été reconnue. [...] Après l'obtention de douze conseils scolaires et deux collèges francophones pendant les années 1990, la création d'une institution universitaire de

²³⁰ Regroupement étudiant franco-ontarien, novembre 2013, p. 4.
Ibid., p. 16.

langue française demeure la dernière brique de l'édifice institutionnel éducatif en Ontario français²³¹.

Un peu comme l'avait fait l'ACFO en juillet 1991, le RÉFO tient son Sommet du postsecondaire en Ontario français à Toronto les 4 et 5 octobre 2014. Les 150 participants aux deux jours d'ateliers sur les forces et les faiblesses du *statu quo* imaginent un modèle d'université qui répondrait à la volonté de l'élément francophone d'obtenir une autonomie dans divers domaines, dont l'administration, les installations, les programmes et la vie étudiante, entre autres. Le 11 février 2015, le RÉFO, l'AFO et la FESFO rendent public la synthèse des réflexions du Sommet et demandent à la première ministre Kathleen Wynne d'ouvrir le premier campus de cette université à Toronto, à temps pour la rentrée en 2018²³². Connaîtront-ils du succès dans leurs démarches ou réussiront-ils plus modestement à élargir l'éventail de programmes? La ministre Madeleine Meilleur s'est dite favorable à l'ouverture d'une université de langue française, mais son prédécesseur Richard Allen avait pris une position semblable en janvier 1991, avant de tergiverser pour des raisons financières et de repousser finalement le projet à plus tard.

Conclusion

Depuis une cinquantaine d'années, la collectivité franco-ontarienne se mobilise pour faire progresser ses intérêts, favoriser son développement et se tailler une place au sein des universités bilingues. L'expérience a permis aux Franco-Ontariens d'atteindre un niveau d'instruction

²³¹ *États généraux du postsecondaire en Ontario français. Document de réflexion (version provinciale)*, Ottawa, Regroupement étudiant franco-ontarien, octobre 2013, p. 5, 7, 17.

²³² Samantha Puchala, *op. cit.*, p. 51.

toujours plus élevé, voire même de rattraper l'écart salarial et éducatif avec la majorité anglophone. En revanche, les universités bilingues n'ont jamais été considérées comme une solution adaptée aux aspirations des Franco-Ontariens, mais plutôt comme un prérequis nécessaire à l'obtention de fonds publics pour recevoir une éducation universitaire de langue française. Considérés à l'origine comme des établissements favorisant le développement de la capacité des Franco-Ontariens de travailler en anglais, les universités bilingues ont fini par véhiculer une idéologie correspondant à l'expérience canadienne qui ne voyait plus la dualité culturelle en Ontario comme la priorité qu'elle avait été de 1960 à 1980. C'est cette marginalisation au sein des universités bilingues qui a mené la collectivité franco-ontarienne à revendiquer le droit légitime de songer à un autre modèle de gestion que le bilinguisme institutionnel. Ces universités ont chacune connu des origines et des trajectoires particulières, ce qui a sans doute contribué à dégager des impressions fort divergentes sur leur héritage commun. Les tensions entre les tenants d'une université de langue française et ceux du *statu quo* ont souvent mené à des justifications très subjectives sur l'état réel des lieux. Ces tensions ont généralement débouché sur un heureux développement de la programmation en français, mais les propositions de réforme des administrateurs, des fonctionnaires et des politiciens n'ont jamais envisagé un retour à l'équilibre des effectifs, ni le parachèvement de la programmation en français au sein des universités bilingues. Ce refus d'imaginer la réalisation d'une équité franco-anglaise au sein des universités bilingues, même dans un avenir lointain, constitue sans doute la raison principale pour laquelle la collectivité franco-ontarienne continue à revendiquer un

établissement qui répond à ses besoins et dans lequel elle pourrait se délester des problèmes structurels propres au bilinguisme. Tant et aussi longtemps que le gouvernement ontarien n'aura pas apporté une réponse équitable aux revendications de la collectivité franco-ontarienne, le mécontentement risque de continuer.

En ce qui concerne l'expérience historique des Franco-Ontariens face aux universités bilingues, il reste beaucoup de recherche à faire. Cette synthèse a voulu faire un bilan des études existantes, bilan qui est forcément incomplet de par le caractère sporadique des études, dans l'optique d'offrir une vue d'ensemble utile à des recherches plus approfondies sur la question. Si, de façon générale, le contexte de la fondation des universités bilingues et l'impact qu'ont eu ces établissements sur l'Ontario français nous sont connus, leur contribution à la représentation de cette collectivité et les moyens qu'ont utilisés les Franco-Ontariens pour exercer leur pouvoir au sein des marges qui leur ont été accordées au fil des ans demeurent encore mal compris. Certes, les universités bilingues encouragent un certain rapprochement entre les « deux solitudes », mais les succès de ces rapprochements, surtout à la lumière des défis majeurs qu'ils imposent à la collectivité franco-ontarienne, demeurent difficiles à évaluer. Quelques recherches suggèrent que les universités bilingues ont contribué à angliciser les Franco-Ontariens, mais la conclusion semble moins nette que ce que l'on pourrait croire. Ne serait-ce pas aussi la forte attraction des milieux urbains anglo-dominants et la dispersion croissante des Franco-Ontariens qui ont contribué à ce phénomène? Il serait plus prudent d'avancer que les deux phénomènes, dans des proportions toujours difficiles à mesurer, auraient contribué à l'assimilation linguistique et culturelle de ces

derniers. Plus encore, il faut noter que les recherches ont avant tout cherché à souligner les failles des universités bilingues, ce qui a sans doute influencé le regard que peut en dégager une synthèse des études existantes.

Dans cette histoire où de nombreux individus ont œuvré à l'intérieur de structures imparfaites et où les universités bilingues ont parfois tenu leurs effectifs franco-ontariens pour acquis, il serait utile de comprendre plus globalement, au-delà des anecdotes et des preuves circonstanciées, l'expérience historique des Franco-Ontariens au sein des universités bilingues et l'évolution de leur rapport au pouvoir dans ces établissements. Quel impact les programmes, les facultés, les départements et les associations ont-ils eu sur les Franco-Ontariens dans les universités bilingues et comment ce rapport au pouvoir a-t-il changé au fil des ans? Quand et comment les universités bilingues ont-elles offert un milieu culturel et intellectuel équitable aux Franco-Ontariens et aux anglophones voulant apprendre le français? Tel que nous l'avons mentionné, ce survol des recherches existantes fournit des débuts de réponses, mais il reste encore beaucoup de questions à se poser. Des recherches dans les archives institutionnelles des neuf établissements en question, ainsi que des entrevues avec des acteurs de divers statuts, origines et époques, permettraient de mieux qualifier des phénomènes difficiles à quantifier, tel que la sensibilisation des étudiants franco-ontariens à l'histoire et aux problématiques contemporaines de leur communauté. Comme l'espérait Louis Painchaud, la recherche pourrait permettre à l'Ontario français, aux universités bilingues et à la province de l'Ontario d'imaginer l'avenir en meilleure connaissance de cause, car « plus la vérité sera connue », avait-il avancé en 1968 avec une certaine

prévoyance, « plus on acheminera les problèmes du niveau affectif au niveau rationnel²³³ ».

Références

- Allaire, Gratien, « L'Université pour la population franco-ontarienne », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'Université et la francophonie*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1999, p. 181-203.
- Allaire, Gratien, « Unilinguisme, bilinguisme et institution universitaire dans la francophonie des années 1960 », *Francophonies d'Amérique*, n° 14, 2002, p. 101-116.
- Aubé, Jean-François et Paul-François Sylvestre, *Francisation totale de l'Université d'Ottawa. Mémoire présenté au groupe de travail sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa*, Ottawa, Assemblée provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français, février 1970, 11 p.
- Beillard, Jean-Michel, « L'Université d'Ottawa et la francophonie internationale », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'Université et la francophonie*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1999, p. 51-73.
- Bock, Michel, « Pour en revenir aux choses essentielles : le point de vue d'un étudiant sur la question universitaire franco-ontarienne », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'Université et la francophonie*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1999, p. 241-251.
- Bock, Michel, « De nouveaux gains, de nouveaux défis (1982-1992) », dans Michel Bock et Yves Frenette (dir.), *Histoire de l'ACFO*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, à paraître en 2016, 75 p.

²³³ Louis Painchaud, *op. cit.*, p. 216.

- Bock, Michel et Gaétan Gervais, *L'Ontario français des Pays-d'en-Haut à nos jours*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2004, 271 p.
- Boileau, François, *L'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario : pas d'avenir sans accès*, Toronto, Commissariat aux services en français de l'Ontario, 2012, 74 p.
- Bovey, Edmund et collaborateurs, *Les universités de l'Ontario : options pour l'avenir*, Toronto, Commission chargée d'étudier l'avenir des universités, Gouvernement de l'Ontario, 1984, 69 p.
- Bureau, Brigitte. *Mêlez-vous de vos affaires : 20 ans de luttes franco-ontariennes*, Vanier, Association canadienne-française de l'Ontario, 1989, 122 p.
- Cachon, Jean-Charles, « La minorité française et les programmes universitaires dans le Nord-Est de l'Ontario : une université inachevée », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 109-114.
- Carrier, Denis, « Quel est l'avenir des universités bilingues? », *Éducation et francophonie*, vol. 20, n° 3, décembre 1992, p. 52-56.
- Carrier, Denis et collaborateurs, *L'Université d'Ottawa et la francophonie ontarienne. Rapport du Groupe de travail sur les services universitaires en français*, Ottawa, Université d'Ottawa, décembre 1985, 92 p.
- Churchill, Stacy, Saeed Quazi et Normand Frenette, *Éducation et besoins des Franco-Ontariens : le diagnostic d'un système d'éducation. Volume 2 : Postsecondaire*, Toronto, Conseil de l'éducation franco-ontarienne, 1985, 45 p.
- Cum apostolica sedes. Centenaire de la charte pontificale 1889-1989*, Ottawa, Université Saint-Paul, 1989, 84 p.
- Dorais, François-Olivier, « L'Ontario français, c'est le nom d'un combat ». Gaétan Gervais, *acteur et témoin d'une mutation référentielle (1944-2008)*, Ottawa, Université d'Ottawa, thèse de maîtrise (histoire), 2013, 249 p.
- Dupuis, Serge, « La (contre-)culture étudiante du Nord ontarien et le Lambda de l'Université Laurentienne (1960-1971) », dans Amélie Bourbeau (dir.), *Engagement et contestation : la*

- jeunesse franco-ontarienne (1960-1993)*, Sudbury, La Société historique du Nouvel-Ontario, 2010, p. 11-41.
- Dupuis, Serge et Michel Laforge, « Le projet universitaire en Ontario français : de l'autonomie aux services », *La Relève*, vol. 3, n° 1, hiver 2012, <http://journallareleve.com>, consulté le 30 mars 2015.
- États généraux sur le postsecondaire en Ontario français. Document de réflexion pour la consultation régionale de l'Est*, Ottawa, Regroupement étudiant franco-ontarien, novembre 2013, 26 p.
- États généraux sur le postsecondaire en Ontario français. Document de réflexion pour la consultation régionale du Centre*, Ottawa, Regroupement étudiant franco-ontarien, novembre 2013, 20 p.
- États généraux sur le postsecondaire en Ontario français. Document de réflexion pour la consultation régionale du Moyen-Nord*, Ottawa, Regroupement étudiant franco-ontarien, octobre 2013, 18 p.
- États généraux du postsecondaire en Ontario français. Document de réflexion (version provinciale)*, Ottawa, Regroupement étudiant franco-ontarien, octobre 2013, 26 p.
- Faucher, Rolande, « Pour une culture universitaire française pleine et entière en Ontario », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'Université et la francophonie*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1999, p. 227-240.
- Franco-Parole II*, Sudbury, Association canadienne-française de l'Ontario du grand Sudbury, 1991, 35 p.
- Fraser, Graham, *Sorry, I Don't Speak French. Confronting the Canadian Crisis that Won't go Away*, Toronto, McClelland and Stewart Publishing, 2006, 340 p.
- Frenette, Normand, « Les francophones de l'Ontario et l'université à l'heure de la réforme », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'Université et la francophonie*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1999, p. 267-282.
- Frenette, Yves, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1998, 216 p.

- Frenette, Yves, « Aspects de l'histoire des Franco-Ontariens du Centre et du Sud-Ouest, 1970-2000 », *Cahiers Charlevoix 10. Études franco-ontariennes*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2014, p. 211-254.
- Gaudreau, Guy, « Les années 1960 à 1971 : un optimisme démenti », dans Linda McGuire Ambrose et Robert Matthew Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 214-228.
- Gaudreau, Guy, « Les années 1971 à 1984 : faire sa place », dans Linda McGuire Ambrose et Robert Matthew Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 229-246.
- Gaudreau, Guy, « De 1984 à aujourd'hui : tout va bien madame la Marquise! », dans Linda McGuire Ambrose et Robert Matthew Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 247-262.
- Gervais, Gaétan, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 11-52.
- Gervais, Gaétan, « Note critique : la dualité linguistique à l'Université d'Ottawa », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 11, 1989, p. 221-231.
- Gervais, Gaétan, « L'Ontario français et les universités bilingues (1960-1992) », *Éducation et francophonie*, vol. 20, n° 3, décembre 1992, p. 31-46.
- Gervais, Gaétan et Robert Toupin (dir.), *Les Jésuites en Ontario. Entretiens colligés et édités par Serge Dupuis et Jean Lalonde*, Sudbury, La Société historique du Nouvel-Ontario, 2014, 147 p.
- Gilbert, Anne et Nicole Richer, *La transition vers nos établissements d'enseignement en Ontario français*, Toronto, Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes, juin 1996, <http://www.edu.gov.on.ca>, consulté le 30 mars 2015.
- Giroux, Michel, « Désignation des universités en vertu de la *Loi sur les services en français* », dans Michel Giroux et Julie Boissonneault (dir.), *La loi 8, la Charte et l'avenir. Réflexions sur les droits linguistiques de l'Ontario français*, Sudbury, Institut franco-ontarien, 2010, p. 56-62.

- Guindon, Raymond, Alain Ngouem, Éric Stephenson, Jacques Therrien et Patrice Bourgeois, *Étude des écarts : les systèmes d'éducation postsecondaire et de formation de langue française et de langue anglaise*, Toronto, Ministère de la Formation, des Collèges et Universités, décembre 2008, 190 p.
- Guindon, Roger, *Coexistence équitable. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 4 : depuis 1965*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, 188 p.
- Joly, Andréanne, *50 collations des grades à l'Université de Hearst*, Hearst, Université de Hearst, 2009, 84 p.
- Jones, Glen A. (dir.), *Higher Education in Canada: Different Systems, Different Perspectives*, New York, Garland Publishing, 1997, 367 p.
- « La *Loi sur les services en français* en bref », Gouvernement de l'Ontario, <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/loi.html>, consulté le 30 mars 2015.
- La place du français à l'Université d'Ottawa. Volume II. État des lieux, des programmes et services en français*, Ottawa, Groupe de travail sur les programmes et services en français, Université d'Ottawa, septembre 2006, 58 p.
- Labrie, Normand et Sylvie Lamoureux, « L'accès aux études postsecondaires en Ontario : le choix des jeunes francophones », dans Lucille Guilbert et coll. (dir.), *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 185-200.
- Lamoureux, Sylvie, Victoria Diaz, Alain Malette, Pierre Mercier, Jean Luc Daoust, Johanne Bourgades, Karine Turner et Megan Cotnam Kappel, *L'hétérogénéité linguistique et les voies d'accès non traditionnelles aux études postsecondaires en Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 20 août 2013, 57 p.
- Lang, Stéphane, « Contribuer au développement culturel de leur communauté? Les défis des étudiantes et étudiants franco-canadiens en milieu minoritaire », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'Université et la francophonie*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1999, p. 253-261.

- Larocque, François, Mark Power, Matthew Létourneau et Joseph Morin, « Le statut du français à l'Université d'Ottawa et la *Loi sur les services en français* de l'Ontario », *Revue de la Common law en français*, n° 12, 2012, p. 55-106.
- Lauzon, Sylvie et Pierre de Blois (dir.), *La place du français à l'Université d'Ottawa. Volume I. Recommandations pour le développement des programmes et services pour 2007-2012*, Ottawa, Groupe de travail sur les programmes et services en français, Université d'Ottawa, août 2007, 62 p.
- Massot, Alain, *Dimensions de l'assimilation des étudiants francophones à l'Université d'Ottawa*, Ottawa, Université d'Ottawa, thèse de maîtrise (sociologie), 1973, 232 p.
- Mémoire sur les besoins de l'Université Laurentienne pour qu'elle joue pleinement son rôle d'institution bilingue*, Sudbury, Comité conjoint du bilinguisme et du biculturalisme de l'Université Laurentienne, 1971, 69 p.
- Normand, Martin, « Philippe Garigue et l'Ontario français », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 45-46, 2012, p. 109-125.
- Painchaud, Louis, *Le bilinguisme à l'université : description du bilinguisme et du biculturalisme de l'Université d'Ottawa, de l'Université Laurentienne et du Collège militaire royal de Saint-Jean*, Montréal, La Librairie Beauchemin, 1968, 232 p.
- Pelletier, Lucien, « Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 37, 2012, p. 13-81.
- Pilote, Annie et Céline Richard, « La migration des jeunes francophones en milieu minoritaire : le dilemme d'étudiants franco-ontariens », dans Lucille Guilbert et coll. (dir.), *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 201-217.
- Power, Michael, « L'enseignement universitaire à distance au Canada français », *Éducation et francophonie*, vol. 20, n° 3, décembre 1992, p. 60-64.
- Prévost, Michel, *L'Université d'Ottawa depuis 1848*, Ottawa, Université d'Ottawa, 2008, 160 p.
- Puchala, Samantha, *Formation universitaire en Ontario français : étude documentaire du bilinguisme à l'Université Laurentienne*

- et ses effets sur les francophones*, Sudbury, Université Laurentienne, essai de spécialisation (études françaises), 2015, 66 p.
- Rae, Robert, *L'Ontario, chef de file en éducation. Rapport et recommandations*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario, février 2005, 128 p.
- Rapport sur les jeunes franco-ontariens et les études universitaires*, Toronto, Conseil de l'éducation franco-ontarienne, 3 mars 1986, 4 p.
- Rapport sur les subventions additionnelles versées aux établissements universitaires bilingues pour les nouveaux cours et programmes en français*, Toronto, Conseil de l'éducation franco-ontarienne, 7 mai 1986, 8 p.
- Reid, Escott, *Radical Mandarin: The Memoirs of Escott Reid*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, 405 p.
- Résumé. Éducation et besoins des Franco-Ontariens : le diagnostic d'un système d'éducation. Volume 2 : le post-secondaire*, Toronto, Office des affaires francophones, janvier 1986, 5 p.
- Riopel, Pierre A., « La fondation de l'École normale de Sudbury (1957-1963) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 33, 2008, p. 95-132.
- Saint-Denis, Roger, *La Vie culturelle des Franco-Ontariens. Rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle*, Ottawa, Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, 1969, 259 p.
- Shanahan, Theresa, Glen Jones, Donald Fisher et Kjell Rubenson, « Contradictory Trends in PSE Policy », dans Donald Fisher, Kjell Rubenson, Theresa Shanahan et Claude Trotter (dir.), *The Development of Postsecondary Education Systems in Canada. A Comparison between British Columbia, Ontario, and Quebec, 1980-2010*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2014, p. 122-199.
- Théberge, Raymond, Jean-Luc Bernard, Gisèle Chrétien, Stacy Churchill, Chantal Côté, Normand Labrie et David Ip Yam, *Bâtir l'avenir. Pour accroître la capacité du système d'éducation de l'Ontario à dispenser un enseignement postsecondaire en langue française dans les régions du Centre et du Sud-Ouest*, Toronto, Ministère de la Formation, des Collèges et Universités, 2012, 28 p.

- Thériault, Joseph Yvon, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2007, 384 p.
- Tremblay, Raymond, « L'Université de langue française en Ontario : utopie? », *Éducation et francophonie*, vol. 20, n° 3, décembre 1992, p. 57-59.
- Trépanier, James et Robert Englebert, « The “Bilingual Incubator”: Student Attitudes Towards Bilingualism at Glendon College, 1966-1971 », *Historical Studies in Education*, vol. 26, n° 1, printemps 2014, p. 26-48.